

Janv.-fév.-mars 2012

N° 130

Le numéro : 4,50 euros
Abonnement : 15,00 euros

La Gazette Royale

Organe de l'Union des Cercles Légitimistes de France

Omnis potestas a Deo ou Omnis potestas a populo ?

Le pouvoir vient-il de Dieu ou vient-il du peuple ? Qui, en France, en cette période électorale, se pose encore la question ?

D'aucuns, pour ne pas se donner trop mauvaise conscience et feindre de ne pas complètement oublier la doctrine de l'Église, n'hésitent pas à trafiquer le texte de saint Paul ! « *Omnis potestas a Deo* », bien sûr, mais « *per populum* » ! Le pouvoir vient de Dieu, mais par le peuple ! Grâce à cette argutie, le principe du *suffrage universel* est sauf, sauf non seulement comme moyen de désigner le détenteur du pouvoir - ce qui pourrait, à la limite, se concevoir -, mais encore comme fondement du pouvoir dont le détenteur n'agira ensuite que par délégation de ceux qui l'ont désigné, ce qui est l'antithèse de la pensée de saint Paul ! Le principe du *suffrage universel* est sauf et la conscience... apaisée à bon compte !

La conséquence majeure de cette conception fallacieuse de l'origine du pouvoir est que la société se retrouve affranchie de toute transcendance, de toute règle extérieure à sa volonté propre. Or, depuis l'Antiquité jusqu'à la Révolution française, aussi bien en Europe qu'en Chine, au Japon, dans les Andes ou en Afrique, toute organisation sociale était fondée sur la reconnaissance d'une norme supérieure à la volonté humaine, une norme d'origine divine à laquelle tout le monde devait se soumettre. De nos jours, cette autonomie de la société par rapport au Créateur (et à la nature qu'Il a créée) a tellement façonné les esprits que l'évêque de Coire en Suisse, Mgr Huonder, a, en décembre dernier, déclenché une tempête médiatique en prononçant des paroles qui, en d'autres temps, auraient été considérées comme des évidences : « *L'Église prend connaissance de la Déclaration des droits humains. Elle jauge les formulations et revendications de cette convention à la lumière de la révélation divine* » !

Et, dans ce contexte, l'on prétend « choisir » un « candidat » en scrutant ses positions sur l'avortement, la contraception, l'euthanasie... Et, comme la différenciation se fait mal - et pour cause ! -, l'on se tourne vers des sujets de la plus haute importance tel que l'abattage *halal* ou *casher*...

« *Mon but est d'organiser l'humanité sans Dieu et sans roi* », disait Jules Ferry. Dans son esprit, l'Un n'allait évidemment pas sans l'autre !

La civilisation chrétienne et la France ne se sont pas bâties sur de tels principes, mais sur leurs antithèses. Dieu merci, l'une et l'autre ne sont qu'en sommeil ! A nous de les réveiller !

Vive le roi Louis XX et la reine Marie Marguerite !

Dominique Coudé

600 ans : bien souvent du très mauvais !

Nous fêtons, cette année, le 600^{ème} anniversaire de la naissance de sainte Jeanne d'Arc. Aucune figure historique française, aucun épisode de notre histoire n'auront été autant travestis !

Le contexte religieux.

Le 20 septembre 1378, en élisant comme pape, le cardinal Robert, comte de Genève, après avoir élu, à Rome, au mois d'avril, Bartoloméo Prignano (Urbain VI), les cardinaux réfugiés à Fondi en Italie créent le *Grand Schisme d'Occident*. Le comte de Genève, devenu Clément VII, renonçant à s'installer en Italie, opte pour Avignon, l'une des résidences pontificales depuis 1309. Après quelques successions de part et d'autre, la situation se régularise le 28 septembre 1420 lorsque le pape Martin V (Oddo Colonna) rentre définitivement à Rome, ses concurrents soumis ou décédés. L'hagiographie officielle oppose, en général, les « bons papes » de Rome aux « mauvais papes » d'Avignon soutenus par des rois de France, gallicans avant l'heure. **La réalité est toute autre** : si sainte Catherine de Sienne croit en la légitimité du pape de Rome, saint Vincent Ferrier soutient celle du pape d'Avignon ! En fait, le roi de France Charles VI, s'efforce de faire cesser le scandale. Il est excommunié, le 19 mai 1407, par... le pape d'Avignon (alors Benoît XIII).

Le contexte politique.

Le roi d'Angleterre n'est aucunement fondé à se prétendre roi de France. À supposé qu'en France les femmes aient été dynastes ou aient pu transmettre la Couronne, les descendants des filles de Louis X, Philippe V et Charles IV seraient bien évidemment passés avant ceux de leur tante, fille de Philippe le bel !

À la mort de son père, Charles VII n'est en rien un roitelet. Tours, Clermont, Lyon, Grenoble, Poitiers, Toulouse ou Montpellier, le reconnaissent comme roi... L'expression « roi de Bourges » n'est qu'un sobriquet dont l'ont affublé ses adversaires anglo-bourguignons et que l'on continue d'utiliser aujourd'hui au mépris de l'histoire...

La personne de Jeanne.

Le jour de sa naissance n'est pas connu. Elle avoue elle-même, lors de son procès, qu'elle l'ignore. On a retenu le 6 janvier...

Elle n'est pas lorraine. Domrémy, appartient alors, pour la partie nord à la Champagne et pour la partie sud - où se situe sa maison natale - au Barrois. Domrémy ne sera rattaché à la Lorraine qu'en 1571...

L'exploitation ultérieure. (cf. *Pierre Cauchon*, par Jean Favier, Fayard, 2010).

Passons sur les divagations. Retenons, tout de même, qu'en 1801, dans *Die Jungfrau von Orléans*, Schiller met en scène une Jeanne amoureuse d'un soldat anglais et dotée d'un casque enchanté censé favoriser la passion de Charles VII pour Agnès Sorel...

En 1841, dans son *Histoire de France*, Michelet conjugue le lyrisme et l'anticléricalisme politique. Si, « parvenue au haut du bûcher », Jeanne « pâlit et la chair se trouble », Cauchon « parle anglais » et n'est qu'un « évêque mendiant qui vivait à la table » du cardinal d'Angleterre.

Avec la III^{ème} République, l'histoire patriotique et républicaine prend le relais. « *Jeanne est l'héroïne nationale, symbole du sursaut d'un pays qui refuse la défaite. L'Allemand a pris la place d'ennemi héréditaire jusqu'ici dévolue à l'Anglais... on va vers l'Entente cordiale* ». Comme l'écrit en 1895, Théodore Cahu, officier de cavalerie, dans une *Histoire de Jeanne d'Arc*, à l'intention des enfants : « *S'il n'y a plus d'Anglais en France depuis longtemps, il y a des Allemands en Alsace-Lorraine. L'Alsace-Lorraine, c'est la France. Le souvenir de Jeanne d'Arc doit guider nos efforts... Peut-être votre imagination évoquera-t-elle en un beau rêve l'image de Jeanne conduisant nos soldats, avec leurs drapeaux déployés, à la conquête de Metz et de Strasbourg* ».

Dans l'*Histoire de France* à l'usage du cours élémentaire d'Ernest Lavisse, rééditée jusqu'en 1936, Jeanne est fille de « *paysans pauvres* ». Quant à l'évêque Cauchon : « *Une fille à dévorer... quel régal pour le prélat !* ».

Les catholiques ne sont pas en reste. En 1905, pour J. Guiot et Fr. Mane, « *l'humble bergère devient l'ange libérateur de notre pays* ». Elle « *est morte pour racheter les fautes de la France. Elle est morte « pour nous », comme le Christ* ».

« *Alors normalien, le jeune Robert Brasillach,... publie à son tour en 1932 un Procès de Jeanne d'Arc qui mue Jeanne en une insolente héroïne des temps modernes persécutée par l'obscurantisme dont le champion est évidemment Cauchon. Georges Bernanos chante à son tour en 1934 Jeanne relapse et sainte, non sans faire de Cauchon un « évêque strictement concordataire », propos qui pourrait porter à rire* ».

« *Vient enfin Paul Claudel. Le procès instruit contre Cauchon à raison de son nom reprend alors. Hors de tout contexte politique ou religieux, Claudel lance en 1939 dans Jeanne d'Arc au bûcher son anathème contre Couppequesne et Toutmouillé dont les noms authentiques sont passablement risibles et contre un Malvenu qu'il invente*

(Suite page 3)

(Suite de la page 2)

avec un nom significatif. Et d'y ajouter sa bête noire, Anatole France, non moins que la Sorbonne, tenue pour héritière du tribunal de 1431... ».

« ... le gouvernement de Vichy - copieusement poussé par la Propaganda Abteilung - se sert complaisamment de l'image de la Pucelle martyrisée par les Anglais ». En revanche, la Résistance la néglige, l'emblème de la Croix de Lorraine n'ayant rien à voir avec elle.

Puis ce sont les discours patriotiques devant la statue parisienne... « L'Anglais disparaît du propos, et c'est l'héroïsme qui, avec l'amour de la patrie, l'emporte dans la rhétorique. Il en va de même aux commémorations annuelles du 8 mai à Orléans... et du 30 mai à Rouen. Malraux s'y adresse à Jeanne dans une mémorable envolée. Le général Pierre Kœnig y apporte la caution de l'Alsacien... ».

Dans tout cela, où est la véritable Jeanne, la seule, celle qui conduisit Charles VII au sacre de Reims ?

Louis Brékilien

La légitimité

La légitimité a plusieurs définitions : historique, juridique, philosophique.

La Légitimité historique

L'histoire de France a été marquée, comme celle d'autres pays, par le problème de la transmission du pouvoir.

De Clovis, chef de guerre, hissé sur la pavois par ses guerriers francs, jusqu'à Hugues Capet, choisi par les grands du royaume comme étant le mieux à-même de défendre le pays, les dynasties mérovingienne, carolingienne, puis capétienne, ont connu ce souci.

Afin d'éviter les guerres de succession, les légistes du royaume établiront progressivement la règle de l'aînesse : l'aîné est sensé être le plus fort, le plus sage, comme en droit privé, pour gérer le domaine et protéger ses ressortissants.

Cette règle s'est bien évidemment heurtée à l'appétit des princes cadets.

À l'époque moderne, Louis XIV a connu la Fronde, Louis XV le Parlement, Louis XVI la Révolution. Chacune de ces tentatives de déstabilisation était fomentée par des princes cadets, mais ces derniers ne sont jamais parvenus à leurs fins : le dernier en date, Philippe Égalité ayant été éliminé par la révolution qu'il avait lui-même

aidé à se répandre.

Ce n'est qu'avec Louis Philippe, roi des Français, arrivé au pouvoir après les journées de 1830 qui ont vu le dernier roi légitime, Charles X, contraint à l'exil, que cette ambition sera couronnée de succès.

C'est à partir de cette date, et pour cette raison, que naîtra ce qu'il est convenu d'appeler le légitimisme.

Le légitimisme est, alors, la revendication des droits historiques du prince aîné.

La première combattante illustre fut certainement la duchesse de Berry, mère du comte de Chambord, qui mena une véritable insurrection populaire dans l'Ouest. Elle n'a pu parvenir à ses fins, du fait de l'héritage de la révolution qui avait déjà gagné les esprits, mais surtout de l'opposition d'une nouvelle caste dirigeante qui s'était enrichie grâce à l'essor économique naissant en Europe.

Cependant, tout au long du XIX^{ème} siècle, le combat légitimiste eut une grande audience grâce à la personnalité du comte de Chambord, qui sût donner à la question sociale, avec sa « lettre aux ouvriers », une priorité abso-

lue, relayée ensuite par « les catholiques sociaux » (Albert de Mun, Armand de Melun, Ville-neuve-Bargemont, La Tour du Pin, etc), alors que le pays connaissait de grandes misères liées à l'industrialisation naissante et à l'égoïsme de la caste dirigeante.

L'arrivée au pouvoir de Napoléon III, qui semblait concilier essor économique et justice sociale, a éclipsé de fait le combat légitimiste.

Après la guerre de 1870, alors que la Chambre des députés était à majorité monarchiste, la division orléanistes/légitimistes, et le refus du comte de Chambord de renier ses principes (affaire du drapeau blanc), la république a pu s'installer avec la mésaventure de Mac Mahon et l'amendement Wallon.

À la fin du XIV^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle, la montée des nationalismes en Europe a créé une nouvelle idole : la Nation, soutenue par des artisans de talent (Déroulède, Barrès, Maurras), qui a conduit les royalistes, conduits par Maurras, et patriotes par essence, à se fondre dans le

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)
nationalisme.

Maurras ayant mis en avant l'aîné des Orléans, le duc de Guise, au nom du principe de réalité politique et de « nationalité » (les princes aînés étant à l'étranger), le légitimisme entra dans une longue période de ténèbres. Le fait qu'en 1936 le prince aîné, Alphonse I^{er}, ait été également héritier du trône espagnol, puis roi d'Espagne (sous le nom d'Alphonse XIII), concourut également à cette désaffection.

Cependant, il convient de relever que les princes de la branche aînée n'ont jamais cessé de rappeler le principe de l'aînesse, et avec eux des historiens réputés, tel Paul Watrin.

Après la seconde guerre mondiale, où l'on trouva des royalistes dans les deux camps, mais où l'appui de Maurras (bien que foncièrement hostile à l'Allemagne nazie) à la révolution nationale du maréchal Pétain avait contribué à assimiler les royalistes orléanistes

aux partis ouvertement collaborationnistes, les conditions semblaient réunies pour permettre une renaissance du courant légitimiste. L'Espagne n'était plus une monarchie et le fils aîné d'Alphonse XIII avait dû, sous la pression du général Franco, renoncer au trône d'Espagne au profit de son frère, dont le fils, Juan Carlos, sera plus tard désigné pour restaurer une monarchie dans la péninsule.

À partir de là, le duc d'Anjou et de Ségovie, Henri VI, fils aîné d'Alphonse XIII, pouvait affirmer à nouveau haut et fort les droits de l'aînesse en France : il suscitera la création de cercles d'études, de l'association générale des légitimistes de France (devenue UCLF), et de l'Institut de la Maison de Bourbon. Les errements du comte de Paris, alternant soutien au maréchal Pétain, soutien au général De Gaulle, puis prises de positions ouvertement socialisantes, le mettant en opposition ouverte avec la plupart des royalistes français, conjugués avec la personnalité d'un nouveau prince

aîné, Alphonse II, de plus en plus présent en France, permirent à la légitimité une véritable renaissance à partir de 1970, avec pour point d'orgue les commémorations du Millénaire capétien en 1987.

La mort tragique du prince Alphonse II, à l'hiver 1989, et le très jeune âge de son fils, Louis-Alphonse, marquèrent un coup d'arrêt à cette expansion, même si des organismes tels que l'Union des Cercles Légitimistes de France et l'Institut de la Maison de Bourbon ne cessèrent jamais leurs actions de représentation et de formation, malgré de nombreuses tentatives de déstabilisation.

Le prince Louis-Alphonse, ayant achevé ses études, ayant une situation, s'étant marié et ayant une fille puis deux garçons a très tôt fait preuve de sa maturité et manifesté son souci d'incarner, à son tour, l'héritage des rois de France.

Les conditions d'un nouveau départ semblent dès lors réunies pour la légitimité.

La Légitimité juridique

Bien souvent, on ne perçoit la légitimité que sous l'aspect de l'aînesse, car c'est cette règle qui l'a souvent opposée aux revendications des princes cadets. En réalité, les légistes avaient, tout au long des différents épisodes de la monarchie française, dégagé un certain nombre de règles, aussi appelées « lois fondamentales ».

Tout d'abord, au-delà de la loi d'aînesse, c'est la loi de primogéniture mâle qui a été extraite des anciennes traditions franques, et plus précisément des francs saliens, d'où également son nom de « loi salique » : en France, les filles ne peuvent régner. Non par une quelconque misogynie, mais par le souci de ne pas voir le royaume, suite à un mariage avec un prince étranger, tomber sous l'emprise d'un étranger. Avec comme premier souverain de la première dynastie mérovingienne, Clovis I^{er}, qui s'était fait baptiser

avec ses guerriers, la monarchie franque, puis française, a rapidement fondé son autorité sur l'onction du sacre. C'est pourquoi, pour accéder au trône et devenir Henri IV, Henri de Bourbon a dû embrasser la foi catholique et que tous les souverains ont dû être sacrés (le dernier à l'avoir été étant Charles X). Jeanne d'Arc l'avait déjà compris en faisant tout pour faire sacrer Charles VII, dès que cela fut possible dans un pays encore en guerre. Cette légitimité a pour effet de rendre le roi de France « de droit divin » : il gouverne comme lieutenant du Christ, se doit de conformer sa politique à Ses enseignements et ne connaît pas d'autorité supérieure en son royaume. C'est la loi dite de catholicité.

Progressivement, les lois franques, qui assimilaient le territoire du royaume à la propriété personnelle du roi, ont cédé le pas à une

conception de l'État, indépendant de la personne du roi. Parce que le pays ne pouvait être l'enjeu de rivalités fratricides, que la recherche du bien commun voulue par l'adhésion à la foi catholique l'exigeait, que le roi n'était pas seulement le premier des guerriers, mais qu'il avait une mission sacrée, il ne pouvait plus y avoir, lors du décès d'un roi, comme ce fut encore le cas à la mort de Charlemagne, un découpage du royaume entre ses différents fils. Le royaume, avec les Capétiens, devenait une institution immuable, et le roi n'avait plus le loisir de choisir ni de renoncer à régner (loi d'indisponibilité de la couronne), ni de céder une partie de son royaume (loi d'inaliénabilité du royaume).

Certains princes cadets ont imaginé d'introduire au nombre de ces lois fondamentales, une loi

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)

dite « de nationalité », pour tenter de faire échec aux revendications des princes aînés qui se trouvaient alors résider à l'étranger. Il s'agit là d'un anachronisme, puisque la nationalité a été instituée après la

révolution de 1789. Surtout, l'aîné des princes de la maison souveraine (aujourd'hui la maison de Bourbon) est, par définition, quelque soit son lieu de résidence, ou sa carte d'identité, le premier des Français. Le droit du sol est une

construction artificielle, et les lois récentes de naturalisation en font mesurer toute l'inanité. La monarchie ne connaissait que le droit du sang, et le sang de France ne peut se perdre à la faveur d'expatriation.

La Légitimité philosophique

Au-delà de la construction empirique de la légitimité qu'a su réaliser la monarchie française pour répondre à des besoins historiques en édifiant un certain nombre de règles de gouvernance, ce qui mérite l'attention de nos contemporains est l'essence même de cette légitimité, sa philosophie.

Nous connaissons le règne souvent oppressant de la légalité : nul n'est censé ignorer la loi, et personne n'est tenu qu'au respect des lois (ce qu'une loi n'interdit pas est autorisé). La légalité se définit comme le simple respect des règles de droit, lesquelles ne sont souvent que la traduction d'un rapport de forces politiques, économiques ou sociales, à un moment donné.

Ce positivisme hérité de la révolution conduit à un relativisme évinçant toute notion de bon ou de bien : est bon ce qui est légal. Il conduit également nécessairement à une multiplication des lois et règlements, puisque la loi est censée tout régir, d'où une situation de permanente insécurité juridique, pour ne pas dire de harcèlement juridique, qui contribue à paralyser toute entreprise humaine, et à placer chacun en position de fautif, voire de délinquant, souvent à son insu.

À l'opposé, la légitimité s'attache à privilégier la recherche du bon et du bien pour déterminer les règles qui doivent constituer le droit positif.

Cette recherche du bon et du bien est ancrée au cœur de l'homme.

En politique, c'est le bien commun qui constitue la légitimité du pouvoir.

Le pouvoir n'est pas légitime

parce qu'il est le pouvoir, le résultat d'un rapport de forces (telle une démocratie ou une tyrannie), mais parce qu'il poursuit la recherche du bien commun.

Parce que l'héritage chrétien a façonné la civilisation occidentale (sans méconnaître les apports grecs et romains) en déterminant les règles du bon et du bien, en dénonçant les égoïsmes de toutes sortes pour extraire l'homme de sa simple condition matérielle et en lui réservant une destinée éternelle à l'aune de ses actions à l'égard de ses semblables, en refusant de juger l'homme sur son origine mais seulement sur ses vertus, parce qu'il a su extraire progressivement l'antique monarchie franque de son héritage tribal pour rechercher le bien commun, il détermine durablement les règles de conduite d'une politique légitime. Le droit naturel et chrétien, dégagé par des siècles de civilisation, s'est affirmé comme la source des seules valeurs qui peuvent fonder durablement l'action politique, et il est symptomatique d'observer que les révolutionnaires se sont inconsciemment référés à certaines de ces valeurs, en les travestissant dans ce qu'ils ont appelé « les valeurs démocratiques », voire même dans les fameux « droits de l'homme », pour mieux les annihiler au profit de leur contraire.

La légitimité est, à cet égard, l'expression d'une transcendance, la réconciliation entre ce qui doit être et ce qui est, entre l'esprit et l'action. C'est la garantie pour les gouvernés que les gouvernants agissent pour le bien et non pour la simple recherche du pouvoir, de la gloire ou de l'argent.

L'incarnation de ce principe de

légitimité est historiquement, en France, le roi : il est lieutenant du Christ ; il est au-dessus des partis et des intérêts personnels, car il ne dépend de personne d'être roi ou de le demeurer et son sort ne dépend d'aucun autre ; il n'a lui-même aucune faculté de modifier l'ordre du pouvoir ou d'aliéner une partie du royaume, et son autorité découle de son aptitude à concourir au bien commun ; son sort est indissociable de celui de son royaume.

Si la naissance prédestine le prince en le désignant de façon incontestable, en lui conférant un héritage génétique prestigieux, si son éducation le conduit à la connaissance du métier de roi, c'est le sacre qui lui confère les grâces surnaturelles nécessaires au gouvernement et qui marque la communion du prince avec ce qui constitue l'identité profonde de la France, entraînant l'adhésion et la fidélité de son peuple, tant il est vrai qu'il ne peut y avoir de fidélité sans foi. C'est cette communion dans une même foi qui constitue la meilleure garantie de la poursuite de la recherche du bien commun, et qui fait du roi le gardien naturel et primordial de la légitimité.

C'est la raison pour laquelle, en France, la légitimité philosophique est indissociable de la légitimité historique ou juridique.

C'est pourquoi, Henri V ne pouvait renoncer à ses principes pour le seul besoin d'assurer une pseudo-restauration monarchique, et qu'il a pu déclarer alors : « Ma personne n'est rien, mon principe est tout ».

Laurent Hay

Un royaliste oublié sous la Restauration : La Mennais

Contrairement à ce que l'on raconte parfois, la duchesse de Berry n'était pas entourée que de « têtes brûlées »¹ lorsque, au lendemain de la chute de Charles X, elle préparait un soulèvement contre Louis-Philippe ; elle bénéficiait, au contraire, des conseils éclairés et avisés d'un Ferdinand de Bertier dont les archives, publiées en 1950 par un de ses descendants, attestent que l'action de la mère du comte de Chambord avait été mûrement et soigneusement préparée, bien autre chose qu'une espèce de roman à la Walter Scott². Bertier (1782-1864), fils du dernier intendant de la généralité de Paris, assassiné en juillet 1789, a créé et animé sous l'Empire une association secrète royaliste, les « chevaliers de la foi », sorte de contre maçonnerie³ ; sous la Restauration, il devient préfet, puis conseiller d'État, député de Paris et ministre d'État de Charles X⁴ ; peu après le départ de ce dernier, il s'emploie à organiser le parti légitimiste⁵ ; il collabore étroitement avec la duchesse de Berry dont il admire l'aptitude aux affaires : « ... j'étais toujours émerveillé de la vivacité, de l'intelligence et de la facilité de perception de Madame... : guerre, finances, administration, diplomatie, elle saisissait tout et son avis était presque toujours sage et noble »⁶. Si l'auteur de la récente biographie de Félicie de Chauveau avait pris la peine de lire les souvenirs de Bertier, il se serait abstenu de parler de « rêve meurtri, fou et anachronique d'une monarchie idéale »⁷, de « cause perdue d'avance »⁸, de « folie mystique »⁹ ; le projet d'une troisième restauration n'était nullement l'expression d'un « anachronisme des comportements et des idées »¹⁰ : il s'agissait de rétablir la monarchie légitime en y intégrant « les idées les plus larges, les plus libérales, les plus favorables au peuple et en même temps les plus conformes à la gloire et à la grandeur de la France »¹¹. Dans une longue lettre à la duchesse, du 16 novembre 1831, Bertier parle, entre autres choses, de l'esprit public qu'il faut conquérir à l'aide de journaux, à Paris mais aussi en province, d'almanachs populaires, vendus « à bas prix » et de lithographies à « répandre avec profusion, à bon marché, pour parler au peuple »¹². Il importe également à ses yeux d'obtenir le soutien de deux écrivains dont l'audience est considérable. De Chateaubriand, tout d'abord : « Je crois devoir conseiller à Madame de faire tout au monde pour que M. de Ch. soit content d'elle. C'est un homme qu'il est bien important de nous conserver ». Et il poursuit : « Depuis longtemps nous faisons travailler M. de La Mennais. On a gagné constamment du terrain. Il est disposé à revenir, mais il est encore un peu retenu par son amour propre ou arrêté par quelques uns de ses entours »¹³.

Qui était donc cet homme, quelque peu oublié aujourd'hui, si l'on s'en tient à une publication récente consacrée aux « écrivains bretons » - « ceux qui comptent », est-il précisé en sous-titre - dont les auteurs ont ignoré purement et simplement le compatriote malouin de Chateaubriand, Félicité de La Mennais, aussi surprenant que cela puisse paraître¹⁴, car il a pourtant beaucoup « compté » dans la première moitié du XIX^{ème} siècle.

Né à Saint-Malo, intra muros, en 1782, Félicité Robert de La Mennais - dont le père sera anobli quelques années plus tard - va avoir à souffrir de la mort préma-

turée de sa mère et de la destruction de l'enseigne-

(Suite page 7)

1) « De nombreuses têtes brûlées tournent autour d'elle et ne pensent qu'insurrection » (Waresquiel Emmanuel de, *Une femme en exil. Félicie de Fauveau, artiste, amoureuse et rebelle*, Robert Laffont, 2010, p. 69).

2) Waresquiel, op. cit., p. 89.

3) Bertier de Sauvigny Guillaume de, *Ferdinand de Bertier. Souvenirs d'un ultra royaliste (1815-1832)*, Tallandier, « In texte », 1993, Introduction, p. 10.

4) Bertier de Sauvigny G. de, op. cit., pp. 13-18.

5) Bertier de Sauvigny, G. de, op. cit., pp. 428 et s.

6) Bertier de Sauvigny G. de, op. cit., p. 467.

7) Waresquiel, op. cit., pp. 11-12.

8) Waresquiel, op. cit., pp. 12 et 49.

9) Waresquiel, op. cit., p. 62.

10) Waresquiel, op. cit., p. 17. En lisant toutes ces appréciations caricaturales, on ne peut que penser au portrait de l' « Ultra », l'une des « Têtes d'expression » créées par le peintre, dessinateur et lithographe, Louis-Léopold Boilly au début de la Restauration : un homme vieillissant serre dans ses mains un mouchoir blanc ; son visage exprime la tristesse, la peur, en même temps que la nostalgie du passé ; il est montré du doigt par son pendant, le « Libéral », jeune et joyeux compagnon. Voir par exemple : Ledré Charles, *La presse à l'assaut de la Monarchie, 1815-1848*, Armand Colin (« Kiosque » n° 12), 1960, pp. 26-27 et *La Restauration. 1815-1830*, Tallandier, 1969, p. 3204.

11) Bertier de Sauvigny G. de, op. cit., pp. 467-468.

12) Bertier de Sauvigny Guillaume de, *La conspiration des légitimistes et de la duchesse de Berry contre Louis-Philippe. 1830-1832. (Correspondance et documents inédits)*, Hatier, Société d'Histoire moderne et contemporaine, 1950, pp. 89-90.

13) Bertier de Sauvigny G. de, *La conspiration...*, op. cit., pp. 90-91.

14) *Regards sur la Bretagne. Les écrivains bretons. Ceux qui comptent*, Hors-série de « Bretons », Vannes, 2010. Il est vrai que les co-auteurs du *Dictionnaire des intellectuels français*, paru au Seuil, en 1996, n'avaient pas cru devoir accorder une entrée à La Mennais, pas plus d'ailleurs qu'à Renan.

(Suite de la page 6)

ment, conséquence de la Révolution ; sa formation intellectuelle sera, en grande partie, celle d'un autodidacte, bénéficiant de l'importante bibliothèque d'un oncle paternel ; grand lecteur, il ne tarde pas à écrire : en 1796, ayant accompagné son père à Paris, il donne quelques articles à un journal royaliste, la liberté de la presse ayant été momentanément rétablie par la 1^{ère} République, « premiers essais... d'un homme qui était né journaliste et qui n'aurait jamais dû peut-être s'engager dans une autre voie »¹⁵. En collaboration avec son frère aîné, l'abbé Jean-Marie, il publie, sous l'anonymat, en 1808, des *Réflexions sur l'Église de France au dix-huitième siècle et sur sa situation actuelle*. Après avoir vécu plusieurs années dans l'incrédulité, il est revenu à la foi en 1804 devenant, selon l'expression du P. Georges Longhaye, un « converti » qui « n'est que bon vouloir, ferveur et zèle » ; en 1809, il commence à entrer dans les ordres et, après avoir suivi de brèves études théologiques, il est ordonné prêtre en 1816, sa vocation sacerdotale étant « équivoque » selon le mot retenu par ce même religieux¹⁶. Quelques années auparavant, avec son frère, à nouveau, il a rédigé une étude sur la « Tradition de l'Église sur l'institution des évêques », mais surtout, en 1817, il publie le premier volume d'un écrit dont il est le seul auteur - le second paraîtra en 1820 - intitulé *Essai sur l'indifférence en matière de religion*. Ce livre a un immense retentissement, comparable à celui du *Génie du Christianisme*.

Un prêtre éminent, l'abbé Frayssinous¹⁷, s'écrie : « Cet ouvrage réveillerait un mort »¹⁸. Joseph de Maistre écrit à l'auteur, après la parution du second volume, en 1820 : « J'y ai trouvé, je puis vous l'assurer sans flatterie, d'aussi bonnes intentions et le même

talent que dans le précédent : pensées fortes et profondes, grandes vues, style pur, élégant, grave en même temps et très fort, adapté au sujet »¹⁹. Genoude²⁰, en conclusion d'un article rédigé au même moment, déclare : « M. de La Mennais répand des flots de lumière sur les questions les plus incompréhensibles pour l'esprit humain. Son livre restera comme un monument de cet âge »²¹. Beaucoup plus tard, le P. Longhaye dira « Dans l'ordre de la pensée, des lettres, de l'action même, les trente premières années du dix-neuvième siècle resteront marquées par un grand effort de renaissance chrétienne... Il y eut un moment où toutes les forces vives qui s'y employaient parurent groupées autour d'un seul homme, d'un prêtre tiré de l'obscurité par le succès éclatant d'un premier ouvrage, et devenu bientôt le chef d'une seconde Ligue, le créateur, parmi nous, du catholicisme militant »²².

Catholicisme, certes, mais aussi royalisme. L'abbé de La Mennais appartient, sans qu'il soit permis d'avoir le moindre doute, à ce qu'Alfred Nettement nommera l'« École catholique et monarchique »²³ ; il écrit à Maistre, principal doctrinaire, on le sait, de la contre-révolution intellectuelle : « En défendant l'autorité du Saint Siège, vous défendez celle de l'Église, et l'autorité même des souverains, et toute vérité, et tout ordre »²⁴. Il est proprement incompréhensible que certains aient pu nier les convictions politiques de La Mennais²⁵, « l'un des premiers COMPLICES de notre bande » selon les termes d'une lettre de Maistre à Louis de Bonald²⁶, dans laquelle il dit encore à ce dernier : « Je trouve aussi M. l'abbé de La Mennais bien heureux d'avoir un patron tel que vous »²⁷. Citons encore Lamartine écrivant à Maistre pour lui demander de collaborer au *Défenseur*, rédigé par « MM. De

(Suite page 8)

15) Laveille R.P., de l'Oratoire, *L'adolescence des grands hommes du XIX^{ème} siècle. Récit des premières années de quelques célébrités contemporaines*, Lille, Maison du Bon Livre - Grammont, Œuvre de Saint Charles, Sans date (vers 1900), p. 82.

16) Longhaye R.P., Jésuite, *Dix-neuvième siècle. Esquisses littéraires et morales. Première période (1800-1830) : Renouveau chrétien*, Paris, Retaux, 1900, pp. 278-285. Vallery-Radot, *Lamennais ou le prêtre malgré lui*, Plon, 1931.

17) Frayssinous Denis (1765-1841). Prêtre en 1789. Vicaire général à Paris en 1819. Premier aumônier du roi en 1821. Évêque d'Hermopolis. Grand Maître de l'Université en 1822. Ministre des affaires ecclésiastiques de 1824 à 1828. Toujours à propos de l'*Essai* et de son audience, il faut citer l'observation de Sainte-Beuve : « Le surnom de BOSSUET NOUVEAU circule donc en un instant sur les lèvres du clergé » (Sainte-Beuve, *Les grands écrivains français. XIX^{ème} siècle. Philosophes et essayistes*, Tome II, Garnier, 1930, P. 7, Édition de Maurice Allem). « Bossuet nouveau » est souligné dans le texte.

18) Roussel Alfred, de l'Oratoire de Rennes, *Lamennais d'après des documents inédits*, Rennes, Caillière, 1892, Tome I^{er}, p. 127.

19) Maistre à l'abbé de Lamennais, 8 septembre 1820 (Maistre Joseph de, *Lettres et Opuscules inédits*, Paris, Vaton, 1869, Tome II, p. 25).

20) Genoude Antoine Eugène (1792-1849). Écrivain et journaliste.

21) *Conservateur* (Le), Tome II, 18^{ème} livraison (1820), p. 202.

22) Longhaye, *Dix-neuvième siècle...*, op. cit., p. 273.

23) Nettement Alfred, *Histoire de la littérature française sous la Restauration. 1814-1830*, Paris, Lecoffre, 1858, Tome I^{er}, p. 195.

24) *Lamennais à Maistre*, 5 février 1820 (Maistre, *Lettres...*, op. cit., Tome II, p. 117).

25) « Lamennais ne manifesta jamais aucun sentiment d'amour - c'est le terme du temps - pour ses rois. Il fut classé parmi les ultras puisque tous ses amis étaient des ultras » (Pocquet du Haut-Jussé B.A., *La Mennais. L'évolution de ses idées politiques jusqu'en 1832*, Rennes, Plihon, 1955, p. 4. Extrait des « Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne », Tome XXXIV, 1954). Voir encore plus récemment : « ... ce La Mennais contre-révolutionnaire est extérieur à la politique. Il en nie même l'existence, son antigallicanisme le conduisant à une reprise du sacerdotalisme médiéval » (PreLOT Marce et Lescuyer Georges, *Histoire des idées politiques*, Dalloz, 1994, p. 367).

26) Bonald Louis de (1754-1840). « ... sans doute celui qui a le plus contribué à l'intellectualisme renforcé de l'École de la Contre-Révolution » (PreLOT-Lescuyer, op. cit., p. 405). Le mot « complices » est souligné dans le texte.

27) Maistre à Bonald, 4 décembre 1820 (Maistre Joseph de, *Lettres...*, op. cit., Tome II, pp27-28).

(Suite de la page 7)

Bonald, l'abbé de La Mennais, Saint-Victor, Genoude, plusieurs autres hommes distingués et quelques autres inconnus, au nombre desquels ils ont bien voulu m'admettre... tous de votre école et selon votre cœur »²⁸.

La Mennais donne des articles au *Conservateur* que Chateaubriand décide de saborder pour protester contre le rétablissement de la censure en mars 1820²⁹, puis au *Défenseur* qui lui succède immédiatement³⁰ et dans lequel il se réserve le droit de parler de Joseph de Maistre, en plein accord avec celui-ci³¹.

Enfin, La Mennais écrit dans le *Drapeau blanc*³², dont il prend la direction en 1823 et c'est dans ce quotidien, royaliste mais sans complaisance pour le gouvernement, qu'il adresse une lettre retentissante et outrancière au « Grand Maître de l'Université », Mgr Frayssinous ; un procès sera intenté au journal que son directeur quittera peu après³³.

Auparavant, et sans doute à l'occasion du trentième anniversaire de la mort de Louis XVI, La Mennais avait donné un article très remarquable³⁴ qu'il nous a semblé bon de tirer de l'oubli ; ce *Vingt et un janvier* sera publié à nouveau, quatre ans plus tard, dans un recueil en deux volumes, publié par le « Bureau de la Bibliothèque catholique dédiée à N.S.P le Pape »³⁵. Le, ou les, auteur(s) anonyme(s) de cette anthologie ont réuni des textes de dix-sept écrivains, assez différents, mais, pour la plupart, tout à fait oubliés aujourd'hui ; le nom de La Mennais est l'un de ceux qui apparaissent le plus souvent : on le rencontre quatre fois dans le second volume, voisinant avec celui de Chateaubriand, cité trois fois³⁶. L'un de ces écrits mennaisiens, non datés, s'intitule *De l'orgueil dans notre siècle* ; on y trouve un bilan de l'histoire française depuis la Révolution, complément, ou introduction, au *Vingt et un janvier*, dont on trouvera le texte intégral

ci-après.

« Lorsque, après avoir considéré l'état de la société, des doctrines, des lois et des mœurs, on entend certains hommes élever hardiment au dessus de tous les siècles ce siècle qui leur a été livré, le ridicule de cette idiote ou coupable admiration n'est pas ce qui frappe le plus ; je ne sais quelle pitié mêlée d'effroi s'empare de l'âme à la vue d'un si étonnant excès d'orgueil... Les progrès en politique ne sont pas moins merveilleux. Là comme ailleurs on a commencé par anéantir ce qui était, ce qui avait même toujours été, et jusqu'aux notions que les peuples s'étaient constamment formés du pouvoir, des lois et des institutions nécessaires à l'existence des états. Ensuite on a fait des théories, et surtout des expériences ; dans leur simplicité, nos ancêtres avaient fondé une monarchie qui a duré quatorze cents ans. Nous pouvons les en plaindre : cependant, ils trouveraient des raisons pour excuser une faute qui les a privés de l'inappréciable avantage de voir comme nous sept ou huit constitutions en trente années, et de vivre sous les douces lois de la Convention et de l'Empire. La stabilité a aussi son prix. Mais pour que quelque chose soit stable dans la société, il faut des principes fixes, des idées arrêtées, des maximes immuables ; il faut enfin que les esprits soient réglés et contenus par des croyances générales. Jadis, il n'y avait rien d'incertain ni dans les droits, ni dans les devoirs, non plus que dans leur fondement. Chacun savait ce qu'il était, ce qu'il devait être. On s'est lassé de cela : vingt-cinq millions d'hommes placés dans les divers degrés de la hiérarchie sociale se sont demandés mutuellement leurs titres, puis ils se sont mis à raisonner, et bientôt après à égorger, confisquer, proscrire au nom de la raison. On écrivait sur les murs LIBERTÉ, ÉGALITÉ et jamais aucune nation ne subit un plus abject esclavage et une plus affreuse oppression »³⁷.

28) Alphonse de Lamartine à Joseph de Maistre, 7 mars 1820 (Maistre Joseph de, *Lettres...*, op. cit., Tome II, pp. 114-115).

29) Semi périodique royaliste, le *Conservateur* paraît d'octobre 1819 à 1820 (Ledré, *La presse à l'assaut...*, op. cit., pp. 34 et 252).

30) Le *Défenseur* est publié du 1^{er} mars 1820 au 27 octobre 1821 (Ledré, *La presse à l'assaut...*, op. cit., pp. 55 et 252).

31) « C'est M. l'abbé de Lamennais qui tient la plume dans le *Défenseur* pour les articles qui me regardent », écrit Maistre à l'abbé Vuarin, curé de Genève, le 29 avril 1820 (Maistre Joseph de, *Lettres...*, op. cit., Tome II, p. 20). Maistre remercie chaleureusement La Mennais quelques mois plus tard : « Il ne me reste qu'à m'acquitter à votre égard d'un devoir bien précieux pour moi : celui de vous remercier des beaux et intéressants articles que vous avez bien voulu me consacrer dans le *Défenseur*. J'en ai lu trois et je ne sais si j'en ai lu le dernier. Je souhaiterais, mais bien en vain, qu'ils fussent aussi dignes de moi qu'ils sont dignes de vous » (Maistre à La Mennais, 6 septembre 1820, Maistre Joseph de, *Lettres...*, op. cit., Tome II, pp. 25-27).

32) Quotidien royaliste parisien, le *Drapeau blanc* paraît de janvier 1819 à février 1827 (Ledré, *La presse à l'assaut...*, op. cit., pp. 59-60 et 253).

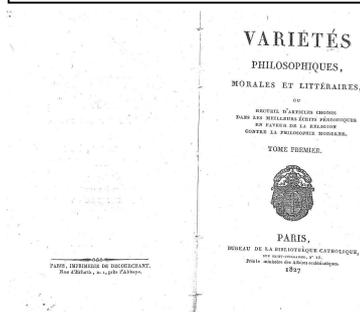
33) Ledré, *La presse à l'assaut...*, op. cit., p. 59. Dans une lettre à l'un de ses amis, La Mennais écrit : « Je viens d'attaquer l'Université... Il est impossible d'imaginer à quel point la corruption et l'impiété sont parvenues dans les collèges » (La Mennais à l'abbé Rohrbacher, 22 août 1823, Roussel, *La Mennais...*, op. cit., Tome I^{er}, pp. 167-168).

34) Charles Ledré, lecteur attentif de la presse du temps, cite une phrase de ce texte tirée du *Drapeau blanc* sans nous en donner la date (Ledré, op. cit., p. 59) ; il est assez probable que La Mennais l'a écrit en janvier 1823 à l'occasion du trentième anniversaire de la mort de Louis XVI.

35) *Variétés philosophiques, morales et littéraires. Troisième série. Bibliothèque apologétique. Deuxième classe. Apologistes modernes. Recueil d'articles choisis dans les meilleurs écrits périodiques en faveur de la religion, contre la philosophie moderne*, Paris, Bureau de la Bibliothèque catholique, 2 volumes (9x14 cms), comptant respectivement 311 et 281 pages.

36) *Variétés*, op. cit., Tome II, pp. 111-256.

37) *Variétés*, op. cit., Tome II, pp. 111 et 117-119.



Un roi, un échafaud, l'enfer dans ses joies sanglantes, la terre dans le silence et la terreur, le ciel qui s'ouvre pour recevoir le juste et se referme soudain : voilà le 21 janvier.

Chaque année ce jour funèbre nous rapporte la même douleur avec les mêmes souvenirs ; il émeut profondément l'âme, mais c'est tout aussi. Il passe au milieu de nous comme un fantôme sinistre que personne n'ose interroger. Sa présence inquiète et fatigüe. On se hâte vers le lendemain, pour y trouver l'oubli de ce passé terrible qui jette tant de lumière, et une lumière si effrayante, sur l'avenir. Il semble qu'on croie l'espérance plus en sûreté dans les ténèbres. On veut bien encore s'attrister sur une illustre infortune ; mais on désire qu'elle soit muette, parce qu'on redoute peut-être les leçons qu'elle donnerait.

Princes, peuples, vous qui tenez encore à l'humanité par quelque lien, pleurez le roi martyr : il a été grand dans la mort ; et le chrétien, à ce moment lugubre, a trouvé des forces pour porter dignement une double couronne. Pleurez ; mais que vos pleurs ne soient pas stériles, un vain attendrissement qui se dissipe sans laisser de traces : pleurez, et entendez tout ce que vous dit cette mort pleine d'instructions profondes. Le tombeau ne flatte point, ne dissimule point, et l'on peut écouter sans défiance la voix qui n'est plus du temps.

Qu'elle est haute la condition des rois ! Mais qu'il est difficile de s'y soutenir par la seule force de son âme, quand tous les autres appuis viennent à défaillir ! Et que cette force tout humaine est de peu de secours contre certaines épreuves ! Ce qui fait le roi fort, c'est la foi, l'inébranlable conviction que le pouvoir qu'il a reçu

d'en haut ne lui manquera jamais s'il ne manque pas lui-même au pouvoir. Le souverain qui laisse mettre son autorité en litige l'abandonne par cela même ; l'altérer, c'est la détruire ; elle est ce que Dieu l'a faite, ou elle n'est point. Ce n'est pas sous la Convention, mais sous les états-généraux, que la monarchie périt en France. La première concession que l'infortuné Louis XVI fit aux factieux décida sa ruine. On ne recule point sur le trône : derrière il n'y a que des abîmes. Depuis que des doctrines funestes s'étaient répandues, on avait cessé de comprendre l'ordre, et surtout d'y croire. De là tout ce que nous avons vu et tout ce que nous voyons. On chercha et l'on cherche encore au sein du christianisme une société qui ne soit pas la société chrétienne. Le christianisme a créé la royauté, elle est un de ses bienfaits. Il a élevé le pouvoir, il l'a divinisé, pour ainsi dire ; et en lui imprimant un caractère sacré, il lui a donné je ne sais quelle douceur qui rappelle son origine céleste, et qu'il n'eut jamais dans les temps anciens. Hors du christianisme il y a des maîtres qu'on hait, qu'on supporte tout au plus ; les nations chrétiennes ont des rois ; seules elles connaissent cette touchante et sublime institution de la paternité sociale ; et, sous l'influence d'une religion qui a des lois, et les mêmes lois pour le souverain et pour les sujets, on a vu le plus étonnant miracle qui puisse s'opérer dans l'ordre moral, je ne dis pas simplement la soumission, l'attachement personnel au chef

qui gouverne, mais l'amour pour le pouvoir.

Et comme, à raison même de la perfection de cet état social, il est le seul qui soit durable, le seul qui soit possible aujourd'hui : comme les peuples chrétiens ne sauraient se plier au despotisme, et qu'aucun peuple ne peut subsister dans l'anarchie ; dès que la royauté est ébranlée, la société est chamboulée ; elle croule quand la royauté est abattue.

Née du christianisme, identifiée avec lui, elle n'a de force que celle qu'il lui prête ; mais cette force, pendant qu'il règne, est toute puissante : aussi est-ce toujours le christianisme qu'on attaque d'abord lorsqu'on a résolu de la renverser. Ses destinées sont liées aux siennes, et le moment où elle tente de les en séparer est le moment où commence sa chute.

Que les rois donc apprennent ce qu'ils sont : *ministres de Dieu pour le bien*, dépositaires de sa puissance, ils l'ont reçue de lui, et ne peuvent l'aliéner. La royauté est un véritable sacerdoce politique : on ne peut pas plus s'en dépouiller que du sacerdoce religieux. L'un et l'autre sont divins dans leur origine, dans leurs fonctions, dans leur objet ; l'un et l'autre, quoique différemment, dérivent de la même source ; et l'on est roi comme on est prêtre, non pour soi, mais pour le peuple qu'on est appelé à conduire, à *sauver*. Le pouvoir ne cesse jamais d'appartenir à Dieu, jamais il ne devient la propriété de celui

(Suite page 10)

38) *Variétés*, op. cit., Tome II, pp. 230-239. Les mots *ministres de Dieu* et *Soyez rois !* sont soulignés dans le texte.

(Suite de la page 9)

qui l'exerce. Un roi n'est pas un homme puissant : qu'est-ce que la puissance de l'homme ? Il est, nous le répétons, *le ministre de Dieu*, et, le dirai-je en ce jour, Louis XVI n'a péri que parce qu'il voulut n'être qu'homme lorsqu'il lui était commandé d'être roi.

Et aussi voilà ce qui fit de sa mort une calamité telle qu'aucune nation n'en éprouva jamais de semblable. Avec lui périt la royauté, et depuis nous avons eu l'anarchie, le despotisme, tout, excepté elle. Rejeté des institutions, le christianisme a laissé dans la société un vide immense où les passions s'agitent. Quelque chose manque aux peuples ; ils le sentent, et cherchent avec inquiétude la sécurité, que rien de ce qui est ne leur promet.

Les rois à leur tour s'effraient ; ils ont peur de la royauté, de cette royauté qui n'est plus, mais qui sera de nouveau dès qu'ils le voudront. Ils ont perdu le sentiment de leur force, en oubliant d'où elle vient. Ils demandent tout à la terre, même le pouvoir qui vient du ciel. Ils lui demandent la paix, qu'elle doit recevoir d'eux. Ils appellent les peuples pour effacer l'empreinte du doigt de Dieu sur leur front ; et ils s'étonnent qu'ensuite les hommes leur disent : Vous êtes comme l'un de nous !

On ne suppose pas plutôt que l'autorité vient de l'homme, qu'elle paraît une usurpation, parce que l'homme n'a réellement aucune autorité sur l'homme ; il faut qu'elle descende de plus haut. Du principe que le pouvoir appartient à la multitude, il s'ensuit que chaque membre de l'association y a

un droit égal. Alors les souverains en abandonnent une partie pour se faire pardonner ce qu'ils en retiennent ; mais ils ne réussissent qu'à irriter les désirs à demi satisfaits, et à légitimer les factions.

Le pouvoir est tout ensemble la raison, la volonté, la force de la société ; il est indivisible par son essence ; le diviser, c'est l'anéantir, et par le fait il est toujours un, c'est toujours une seule raison, une seule volonté qui prévaut, soit constamment, lorsque la société est constituée comme elle doit l'être, soit momentanément, lorsqu'il y a désordre ; et quand on parle du concours de plusieurs volontés ou de plusieurs pouvoirs pour former la loi, cela veut dire seulement qu'on a chargé le hasard ou les passions humaines de décider chaque jour qui sera le roi ; cela veut dire qu'il n'existe plus de royauté, qu'elle est abolie.

Mais voici alors ce qui arrive : à mesure que la souveraineté s'affaiblit, le respect et l'amour des peuples s'affaiblissent également. Leurs affections se portent d'elles-mêmes vers l'autorité qui les contient, parce qu'ils sentent que c'est elle seule aussi qui les protège ; et ce qu'ils pardonnent le moins au pouvoir, c'est de descendre : un sûr instinct les avertit que leur existence est menacée. De là cette sourde agitation, ces alarmes vagues qui troublent la société et préparent les esprits à tous les changements. On en cherche la cause et on ne la voit point. Les rêves de l'opinion succèdent aux éternelles maximes de la raison sociale. On se défie du bien même, on s'aigrit contre le bonheur, on se prévient contre l'ordre. Le peuple s'aliène de plus en plus

de la souveraineté ; elle croit le rapprocher d'elle en s'affaiblissant encore, et elle ne fait là que l'inquiéter, que l'irriter davantage ; car la puissance seule est populaire. Les factions naissent, elles remuent, elles exaltent les passions ; il se forme dans l'État comme un État nouveau ; une guerre intestine commence ; le souverain résiste à peine, parce qu'il est à peine souverain ; il transige d'abord, il obéit bientôt. Rois ! Vous savez le reste. On vous a vu défendre au pied de votre trône tout ce qui vous restait, la vie, et la défendre en vain ! N'attendez point de clémence, n'attendez point de pitié d'une multitude aveugle et transportée de fureur : quand le peuple commande au maître qui lui avait été donné pour le sauver de lui-même, presque toujours il finit par lui commander de mourir.

Vous sur qui reposent les destins de l'Europe, et à qui Dieu demandera compte du pouvoir qu'il vous a confié, venez sur cette place funèbre où un autre est venu aussi : venez et contemplez ; c'est ici qu'il expia par son sacrifice le sacrifice qu'il avait cru devoir faire de la royauté. Voilà le lieu d'où son âme pure monta vers le ciel. Les passants le foulent aux pieds ; car qu'y a-t-il maintenant de sacré pour nous ? Aucun monument n'y rappelle le crime des bourreaux, le triomphe du martyr ; mais, malgré l'insouciance des hommes, il y reste quelque chose de lui. Ces pierres qui furent teintes de son sang ont une voix. Chefs des nations, puissiez-vous l'entendre ! C'est à vous qu'elle s'adresse ; et que dit-elle ? Tout en un seul mot : *Soyez rois !*

Analyse et conclusion

Ces réflexions de La Mennais sur le thème du « vingt et un janvier » méritent une lecture très attentive, encore que leur expression soit fort claire. On y trouve une définition classique de la royauté, œuvre du christianisme, en France, comme ailleurs en Europe : « *Les nations chrétiennes seules ont des rois* »,

« *ministres de Dieu, dépositaires de sa puissance* » et ne pouvant l'aliéner. La Révolution de 1789 est parfaitement analysée : « *La première concession que l'infortuné Louis XVI fit aux factieux décida de sa ruine* » ; il n'a pas péri que parce qu'il voulut « *n'être* »

(Suite page 11)

(Suite de la page 10)

qu'homme lorsqu'il lui était commandé d'être roi ». C'est ce qu'écrira plus tard Jacques Bainville³⁹. La Mennais ne croit pas aux vertus de la séparation des pouvoirs : « *Le pouvoir est tout ensemble la raison, la volonté, la force de la société ; il est indivisible par son essence* », comme l'avaient déjà observé Jean Bodin⁴⁰, au XVI^{ème} siècle, et Joseph de Maistre au lendemain de la Révolution française⁴¹. Il y a ici, par avance, une réplique au qualificatif d'absolutistes qui sera employé par les « libéraux » à l'encontre des légitimistes, comme si la nature de la souveraineté pouvait changer en fonction du nombre des gouvernants. Les rois doivent se garder d'abandonner une partie de leur pouvoir « *pour se faire pardonner ce qu'ils en retiennent* ». Il y a ici, à l'évidence, une critique de la Charte constitutionnelle, négation de la royauté : « ... *quand on parle du concours de plusieurs volontés ou de plusieurs pouvoirs pour former la loi cela veut dire seulement qu'on a chargé le hasard ou les passions humaines de décider chaque jour qui sera roi, cela veut dire qu'il n'existe plus de royauté, qu'elle est abolie* ». Contrairement à ce que certains ont pu écrire⁴², La Mennais ne parle nullement de théocratie, mais de deux pouvoirs, l'un spirituel, l'autre temporel, procédant l'un et l'autre de Dieu, selon l'adage *Omnis potestas a Deo*, mais exercés par des hommes, papes et rois. À ces derniers, « *sur qui reposent les destins de l'Europe* », La Mennais recommande vivement de méditer sur la « *place funèbre* » où mourut tragiquement un roi de France et leur adresse un bref message « *Soyez rois !* ».

Cette profession de foi royaliste, aussi remarquable par son style que par les idées qu'elle met en lumière, illustre bien les opinions politiques de La Mennais au temps du *Drapeau blanc*. Mais, peu de temps après, le loyalisme de l'écrivain breton va, par sa faute d'ailleurs, être mis à l'épreuve. C'est la prise à partie du Grand Maître de l'Université, en 1823, qui vaut au

journal une condamnation dont il est difficile de dire qu'elle n'était pas imméritée, les accusations portées contre Mgr Frayssinous étant, pour le moins outrancières : le prélat est présenté comme préparant « *une génération d'athées, qui déjà pullulent autour de nous et ne tarderont pas à prendre possession de ce monde au nom de l'enfer* »⁴³. Trois ans plus tard, La Mennais est poursuivi pour avoir condamné la *Déclaration de 1682*, expression du gallicanisme et ce, dans son livre *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*. Défendu par Berryer, il est condamné par le Tribunal correctionnel de la Seine⁴⁴.

Dans ses souvenirs, Bertier parle des maladroites de Villèle, ministre de Charles X, « *persécutions contre d'anciens amis du Trône* » et parmi ceux-ci « *l'auteur de l'Indifférence traduit sur le banc des accusés* » ; il poursuit : « *une désaffection secrète pour le Trône gagne insensiblement les cœurs français* »⁴⁵.

Bertier avait rencontré La Mennais, à la demande de ce dernier, au moment du vote de la loi sur l'indemnisation des émigrés, en 1825 ; le prêtre était alors « *non seulement ultramontain mais aussi ultra-royaliste suivant l'expression adoptée* » ; il se montrait beaucoup plus intransigeant que le gouvernement lui-même, refusant de « *consacrer l'injustice et la violation du droit de propriété... le vol et la spoliation* »⁴⁶.

Il y a, sans nul doute, dans les sentences de 1823 et 1826, une première explication de l'abandon ultérieur par La Mennais de ses convictions politiques, mais il paraît difficile de penser qu'il était devenu brusquement « *irréconciliable* », comme l'a écrit le P. Longhaye⁴⁷. Il faut observer qu'en 1827 il autorise la « *Bibliothèque catholique* » à publier son *Vingt et un janvier*. Il s'interroge peut-être sur les aptitudes de Charles X à se comporter en roi face à l'opposition dite « *libérale* », mais ce n'est que très progressivement qu'il va rejeter, en politique tout d'abord, puis en religion ce que le P. Longhaye a nommé son

(Suite page 12)

39) *Louis XVI auteur de la Révolution*, Jacques Bainville, *Les moments décisifs de l'histoire de France*, Éd. du laboratoire Gobey, sans date (1936), VI (Le dernier ouvrage de Bainville est dépourvu de pagination).

40) « *La souveraineté est la puissance absolue d'une république* » (c'est-à-dire d'un État), Bodin Jean, *Les six livres de la république*, Paris, Dupuy, 1577, p. 89.

41) « *Toute espèce de souveraineté est absolue de sa nature ; qu'on la place sur une ou plusieurs têtes, qu'on divise ou qu'on organise les pouvoirs comme on voudra : il y aura toujours en dernière analyse un pouvoir absolu... Partout où les pouvoirs sont divisés, les combats de ces différents pouvoirs peuvent être considérés comme les délibérations d'un souverain unique dont la raison balance le POUR et le CONTRE. Mais dès que le parti est pris, l'effet est le même de part et d'autre et la volonté du souverain quelconque est toujours invincible* » (Maistre Joseph de, *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques*, Suivi de *Étude sur la souveraineté*, Lyon-Paris, Vitte, 1924, pp. 197-198).

42) « *théocrate intransigeant* », « *passé de la théocratie à la démocratie* » (Touchard Jean (et autres), *Histoire des idées politiques*, P.U.F. (« *Thémis* »), Tome II, 1959, p. 548). Ce vocabulaire est défectueux. On ne peut parler de théocratie que dans deux cas : lorsque l'on envisage un gouvernement direct de Dieu, comme chez les anciens Hébreux qui considéraient que seul Dieu pouvait être roi, ou lorsque l'on est en présence d'un monarque divinisé. Il ne semble pas que La Mennais ait jamais soutenu l'une ou l'autre de ces deux hypothèses ; il ne se réfère qu'à la monarchie française traditionnelle qui, tout en étant étroitement liée à la religion, n'a jamais été une théocratie.

43) *La Mennais à l'abbé Bruté, 8 octobre 1823* (Roussel, *La Mennais...*, op. cit., Tome I, p. 167, note).

44) Longhaye, op. cit., pp. 300-302 et Revel Jean, *Jean-Marie et Félicité de La Mennais*, Paris, Bonne Presse, 1940, pp. 28-29.

45) Bertier Ferdinand de, *Souvenirs...*, op. cit., p. 265.

46) Bertier Ferdinand de, *Souvenirs...*, op. cit., p. 197.

47) « *Le ressentiment l'éloigne de la royauté* », écrit encore le même auteur (Longhaye, op. cit., p. 302).

(Suite de la page 11)

« *traditionalisme absolu* »⁴⁸. En décembre 1827, il écrit à un ami royaliste : « *Vous vous étonnez de la folie du ministère qui, de tous les points de France, appelle des gens pour le renverser. Ne savez-vous pas que nul pouvoir, si faible qu'il soit, ne périclité jamais que de ses propres mains ? Celui-ci ne pouvait pas éviter la loi commune* ». Le correspondant de La Mennais venait de publier un écrit intitulé *De la nécessité d'un changement de ministère* ; l'abbé le remercie de lui avoir envoyé un exemplaire dans lequel il n'a « *rien trouvé* » qui puisse blesser ses « *idées politiques* »⁴⁹. Celles-ci n'ont donc point encore changé ! Quelques mois plus tard, La Mennais se montre, il est vrai, très pessimiste, écrivant au même correspondant : « *Le principe démocratique, qui aujourd'hui est le fond de tout en France, se développe forcément, et continuera de se développer sans qu'aucune puissance humaine puisse arrêter ce développement jusqu'à ce qu'il ait atteint son terme extrême* »⁵⁰. Six mois plus tard, il parle du « *mouvement révolutionnaire qui, de toute nécessité, doit conduire l'Europe jusqu'aux dernières conséquences des doctrines qui constituent ce que j'appelle le libéralisme dogmatique* »⁵¹. On ne sait, à vrai dire, ce qu'il entendait par là. Sainte-Beuve, qui connaissait bien La Mennais, auquel il a consacré dans ses *Lundis* de nombreuses pages critiques, parle de ces « *descriptions désolées où se complait involontairement la plume qui s'y exerce* », et ce, dès les années de jeunesse de son ami⁵². Il nous apprend qu'en 1829, La Mennais recommandait très vivement (« *il faut absolument le lire* ») l'ouvrage d'un certain Maurice Rubichon, *De l'action sociale du clergé dans la Société moderne*, qui est celui « *d'un défenseur de l'ancien régime... si absolu, si pur et si radical que M. de Bonald semblait pâle auprès de lui* »⁵³. Ce n'est qu'à la veille du départ de Charles X que La Mennais semble s'orienter vers l'abandon du royalisme ; il est vrai que, peu après, le roi allait lui-même abandonner son royaume. En tout cas, il écrit à l'abbé de Hercé, le 16 juillet 1830 : « *On doit peu s'étonner des progrès du libéralisme, c'est la marche naturelle des choses, et, dans les desseins de la Provi-*

dence, la préparation au salut, je le crois du moins. La religion, emprisonnée dans le vieil édifice politique, véritable cachot de l'Église, ne reprendra son ascendant qu'en recouvrant sa liberté ; et c'est là le service que ses ennemis, instruments aveugles d'une Puissance qu'ils méconnaissent, ont reçu d'en-haut l'ordre de lui rendre »⁵⁴.

En novembre 1831, cependant, Ferdinand de Bertier - mal informé peut-être - estime, nous l'avons vu, que La Mennais peut « *revenir* » ; il pense que la duchesse de Berry pourrait, « *par le cardinal Lambruschini* », le « *ramener insensiblement* », au prix d'une lettre ou « *mieux* », d'une « *conversation* », c'est-à-dire le gagner à la cause de son fils ; « *ce serait une acquisition immense* » ; il serait opportun, ajoute-t-il, de « *laisser entrevoir* » à l'abbé « *qu'il pourrait un jour devenir le précepteur d'Henri V* »⁵⁵.

La Mennais se dispose alors à partir pour Rome, où pourrait avoir lieu cette entrevue avec Madame ; il est accompagné de ses disciples, Lacordaire et Montalembert, avec lesquels il publie, depuis octobre 1830, son fameux *Avenir* ; à une date imprécise, il rencontre Bertier à Paris, chez le nonce qui les a invités l'un et l'autre ; ils ont une « *conférence de trois heures* » dont les effets sont limités à une sorte de pacte de non agression : La Mennais s'engage à ne plus attaquer « *l'honneur et la loyauté de Charles X et l'avenir de Henri V* », en échange de quoi la presse royaliste s'abstiendra de « *toute attaque contre lui-même* »⁵⁶. La durée d'application de cet accord sera brève. Après avoir rompu avec l'autorité pontificale qui a condamné, dans l'encyclique *Mirari vos* du 15 juillet 1832, le programme mennaisien, « *Dieu et la liberté* » - sans en nommer l'auteur, il est vrai -, La Mennais se dispose, non sans troubles de conscience, à se séparer de l'Église⁵⁷ ; « *lutte intérieure et poignante agonie* », écrira Sainte-Beuve⁵⁸, qui a personnellement pris part à cet épisode décisif de la vie de son ami, en se chargeant, au début de 1834, de faire imprimer, à Paris, le livre qui, nous dit-il, « *rompit toute incertitude sur les pensées de La Mennais... comme le coup de canon*

(Suite page 13)

48) Longhaye, op. cit., p. 294.

49) *La Mennais au baron Cottu, 7 décembre 1827* (Haussonville, *La Mennais. Lettres inédites*. « Revue hebdomadaire », 7 avril 1909, p. 284).

50) *La Mennais au baron Cottu, 17 mars 1828* (Haussonville, op. cit., p. 286).

51) *La Mennais au baron Cottu, 11 novembre 1828* (Haussonville, op. cit., pp. 287-288).

52) Sainte-Beuve, op. cit., p. 91.

53) Sainte-Beuve, op. cit., p. 314.

54) Roussel, *Lamennais...*, op. cit., pp. 263-264.

55) Bertier de Sauvigny, *La conspiration...*, op. cit., p. 91.

56) Bertier F. de, *Souvenirs...*, op. cit., p. 435.

57) Nous n'avons pas à exposer ici ce qui est retracé dans de nombreux ouvrages. On pourra se reporter à plusieurs de ceux que nous avons cités : Sainte-Beuve, op. cit., pp. 1-29 et 44-54 - Delhaye, op. cit., pp. 318-334 - Revel Jean, *Jean-Marie et félicité de La Mennais*, Bonne Presse, 1940, pp. 34-54 - Chevallier Jean-Jacques, *Histoire de la pensée politique*, Tome 3, *La grande transition, 1789-1848*, Payot, 1984, pp. 160-167.

58) Sainte-Beuve, op. cit., p. 79.

59) Sainte-Beuve, op. cit., pp. 80-82.

(Suite de la page 12)

qu'on tire en mer pour dissiper le brouillard »⁵⁹. Il s'agit des fameuses *Paroles d'un croyant*, par lesquelles l'auteur de l'Essai « brisa soudainement avec son passé »⁶⁰.

Ces *Paroles*, « en dehors de toutes les formes littéraires connues, à la fois poème, pamphlet, pastiche dantesque, biblique, apocalyptique par-dessus tout », font apparaître un homme qui « rompu définitivement avec l'Église, il n'y a plus à en douter », écrira le P. Longhaye⁶¹. Le pape Grégoire XVI, le 24 juin 1834, condamne un ouvrage « mince de volume, énorme de perversité »⁶².

La Mennais lance un « long cri de guerre à tous les pouvoirs », enveloppé « de formes bibliques et liturgiques »⁶³ ; il condamne avec violence l'institution monarchique qu'il prônait naguère : « C'est le péché qui a fait les princes ; parce qu'au lieu de s'aimer et de s'aider comme des frères les hommes ont commencé à se nuire les uns aux autres »⁶⁴ ; il en prophétise la prochaine disparition en ces termes : « Tenez vous prêts car les temps approchent. En ce jour là, il y aura de grandes terreurs et des cris tels qu'on n'en a point entendu depuis les jours du déluge. Les rois hurleront sur leurs trônes ; ils chercheront à retenir avec les deux mains leurs couronnes emportées par les vents et ils seront balayés avec elles »⁶⁵. Politiquement, le La Mennais des *Paroles* professe l'anarchisme le plus radical, et non pas la démocratie, comme l'on a dit sottement : « La liberté ne consiste pas en ce que ce soit celui-ci qui domine au lieu de celui-là, mais en ce qu'aucun ne domine »⁶⁶. Le P. Longhaye écrira, à la fin du XIX^{ème} siècle : « Aujourd'hui l'anarchie blasphème ; elle veut être athée, ce qui va de soi. Lamennais lui mettait des litanies à la bouche ; il la faisait dévote et mystique ; progrès sinistre, mais ceci menait à cela »⁶⁷.

Le nouveau La Mennais, ou plutôt Lamennais - il a supprimé sa particule en 1837 - et Jean-Jacques Chevallier a eu tout à fait raison de les distinguer l'un de l'autre, peut-il désormais être classé parmi les socia-

listes ? Chevallier pensait que le débat restait « ouvert » sur ce point⁶⁸. Socialisme « vaporeux et sentimental », a-t-on dit⁶⁹. Deux textes figurent dans une anthologie de la pensée politique sous la rubrique du *Socialisme non marxiste avant 1914* ; les auteurs de ce choix ont complètement ignoré le premier La Mennais⁷⁰ auquel d'autres historiens ont su faire une place. « Le vrai Lamennais - en tout cas le plus grand - appartient à l'École contre-révolutionnaire. C'est en tant que théoricien du traditionalisme ultramontain qu'il a publié ses grandes œuvres », a écrit M. Lescuyer⁷¹. Chevallier, pour sa part, a parlé assez longuement du « PREMIER » La Mennais, soulignant ce qualificatif, mais sans tenir compte de ses liens étroits avec Maistre et Bonald, dont nous avons montré la réalité indiscutable⁷².

Lamennais fait oublier trop souvent La Mennais, qu'ils s'agisse de religion ou de politique. Il n'en a pas toujours été ainsi. En 1846, Louis Veuillot écrivait : « Nous ne pouvons oublier que M. de Lamennais a rendu à la religion d'immenses services : il a eu, le premier, toutes les idées que nous défendons ; il a fait la brèche par où nous essayons de passer ; et, tout en détestant ses fautes, il nous appartient bien plus de le plaindre et de prier pour lui que de l'invectiver ». Après avoir cité ce jugement du célèbre écrivain catholique, le P. Longhaye ajoute : « Restons sur ce double souvenir »⁷³. Le même religieux avait déjà observé, à propos de l'Essai sur l'indifférence : « Aujourd'hui encore, incrédules ou croyants gagneraient beaucoup à pratiquer ce premier volume »⁷⁴.

Un « double souvenir » ! Cette formule vaut également pour les écrits politiques de La Mennais qui, dans un premier temps, sont indissolublement liés à sa foi religieuse, en un « traditionalisme absolu », proche de celui de Bonald, mais « poussé à la rigueur et à l'extrême, fortement lié en ses parties et conséquences »⁷⁵.

La Mennais, un royaliste sous la Restauration.

Charles-Antoine Cardot

60) Sainte-Beuve, op. cit., p. 79.

61) Longhaye, op. cit., p. 236.

62) Encyclique *Singulari nos*. Citée par Longhaye, op. cit., p. 326.

63) Longhaye, op. cit., p. 328.

64) La Mennais, *Paroles d'un croyant 1833*, Paris, Renduel, 1834, p. 98. L'ouvrage ne porte pas le nom de l'auteur.

65) La Mennais, *Paroles...*, op. cit., pp. 128-129.

66) La Mennais, *Paroles...*, op. cit., p. 209.

67) Longhaye, op. cit., p. 329.

68) Chevallier, *Histoire de la pensée politique*, Tome 3, op. cit., pp. 165-166.

69) Touchard (et autres), *Histoire des idées politiques*, P.U.F. (« Thémis »), 1959, pp. 548-549.

70) Il s'agit d'extraits de *Paroles d'un croyant* et du *Livre du peuple* (1838). Imbert Jean, Morel Henri, Dupuy René-Jean, *La pensée politique des origines à nos jours*, P.U.F. (« Thémis »), 1969, pp. 425-428.

71) PreLOT-Lescuyer, *Histoire des idées politiques*, op. cit., p. 367.

72) Chevallier, *Histoire de la pensée politique...*, op. cit., pp. 154-160.

73) Longhaye, op. cit., p. 349.

74) Longhaye, op. cit., p. 290.

75) Longhaye, op. cit., pp. 292-293.

À propos de l'Art Contemporain

« Le goût du laid, c'est l'antichambre de l'enfer », disait Henri Charlier. « L'œuvre qui sort de nos mains doit aller à la gloire de Dieu, où le bien et le beau se trouvent confondus en une unité « surrésentuelle »... La rectification de la vue du monde chez l'artiste chrétien n'est pas une castration, mais une ouverture, une expansion de l'âme où s'unissent le beau et le bien, naturels et surnaturels, dans la contemplation de Dieu... La vie de l'homme n'a pas deux fins, chacun de ses actes, directement ou indirectement, a la même, et c'est Dieu. Autrement, l'art devient une fin pour l'artiste, devient une idole », écrivait-il dans *L'Art et la pensée*. Et encore, toujours dans le même ouvrage : « Le beau est l'éclat du vrai. Le vrai n'est plus visible si on lui retire sa clarté - avis aux philosophes -, le beau est dégradé s'il méconnaît l'ordre de l'être - avis aux artistes. La beauté n'est pas un ornement surajouté au bien, elle est l'être même du bien chargé d'amour, tel qu'il est et tel qu'il se montre. Le beau se dégrade s'il n'est recherché que pour s'amuser. Ainsi le beau est inséparable du vrai. Il en est la splendeur, il est la fleur sensible et intellectuelle du bien. Il est la clarté de l'être. Pour un chrétien, il ne peut être un jeu ou un divertissement... ».

En notre époque, où l'on semble prendre le contre-pied de ces analyses, nous avons demandé à un véritable artiste, Colette du Barry, marquise Bernard de Noblet d'Anglure, de nous parler de « l'Art contemporain ». Chevalier des Arts-Sciences-Lettre, du Mérite Culturel et Artistique, du Mérite Artistique Européen, membre *Honoris causa* de l'Académie Européenne des Beaux-Arts, etc, madame de Noblet sait de quoi elle parle. Les multiples expositions, auxquelles elle a participé dans le monde entier, les nombreux prix qu'elle a remportés au cours d'une riche carrière, qui a débuté par les Beaux-Arts à Paris, confèrent à son témoignage une autorité incontestable.

Et si ce témoignage prend parfois des allures de « croisade », ce n'est que le reflet de la fougue qui l'anime !

« L'Art, c'est ce qui renvoie l'Âme éblouie par la splendeur de Dieu », a écrit Victor Hugo... Et c'est la seule raison d'être de l'Art ! Phrase sublime qui définit le véritable sens de l'Art, son esprit depuis des millénaires. Car l'homme dessine et peint depuis 36.000 ans ! Et la récente découverte des magnifiques fresques des grottes Chauvet en Ardèche a laissé les archéologues pleins d'admiration, de respect devant ces magnifiques dessins d'animaux exécutés avec une maîtrise, un sens de l'observation remarquables, dans le fond de grottes qui date de 36.000 ans !

Et aujourd'hui, que voyons-nous dans les galeries nationales et internationales ? Des expositions consacrées à l'Art contemporain, en fait, un déluge de « barbouillis » minables, sans forme, sans esprit... Un mépris total de l'observation, de la contemplation, de la beauté de ce monde qui a enchanté toutes les civilisations depuis la plus haute Antiquité et a légué, à nos regards éblouis, à notre esprit, des trésors artistiques inestimables : architectures, sculptures, fresques, etc !

« L'Art contemporain, c'est le

symbole de l'incompétence, de la médiocrité, de la vulgarité », a écrit un éminent critique d'art parisien. Jugement sans appel, ô combien juste et vrai !

Et je me souviendrai toujours des réflexions, émises avec un souverain mépris par mes vénérés « patrons » des Beaux-Arts de Paris, les Maîtres Chapelain-Midy, Michel Ciry, Robert Cami (1^{er} Grand Prix de Rome de gravure)... « L'Art contemporain, c'est du pseudo-art, de l'anti-art ». Jugement, là aussi, sans appel de ces grands Maîtres « figuratifs » dont les œuvres magistrales figurent, à juste raison, dans les grands musées nationaux et internationaux.

Ce pseudo « Art contemporain » remonte, en partie, au début du XX^{ème} siècle avec Marcel Duchamp, qui, en quelque sorte, est le « père » de « l'Art contemporain » avec sa conception anti-figurative de l'art, reprise plus tard dans les années 1960. Conception de l'art qui, très vite, va être réduite à un jeu informel, déconnecté de l'observation, de la vision réelle, de la beauté de ce monde, alors que ce sont là les bases de toute œuvre artistique !

« L'Art moderne », en revanche, issu de l'impressionnisme, continue la voie « traditionnelle » avec foi et ardeur. « Art moderne » et « Art contemporain » sont les deux voies qui s'expriment actuellement. Mais « l'Art contemporain » a, rapidement bifurqué dans un nihilisme dangereux et destructeur, dénué de tout sens authentique de la culture et de l'art. Sa mission : « détruire et abolir les valeurs établies dans le domaine de l'art » !

Cette ligne de conduite est d'autant plus grave et perverse que, de plus, elle est nourrie par les « mafias » financières qui sévissent dans le marché de la peinture. Elle a pour conséquence un « snobisme de l'inculture, une destruction des valeurs artistiques millénaires basées sur la beauté de la Création, son mystère, sa transcendance ».

Ersatz d'art et falsification complète du sens critique, « l'œuvre d'art se trouve remplacée par n'importe quoi, pourvu qu'il ne s'agisse pas d'art » !

Problème gravissime qui aboutit à une profonde déculturation de la

(Suite page 15)

(Suite de la page 14)

civilisation actuelle !

Et là, la « croisade » s'impose, sans concession, pour retrouver le sens de l'art... « *La beauté porte vers Dieu* », a écrit Dominique Ponnaud, directeur honoraire de l'École du Louvre.

« *L'artiste est, en quelque sorte, appelé à un ministère sacerdotal* », a écrit Beethoven. Mission sacrée de l'artiste, tant bafouée en ces temps ! « *L'art est révélateur de transcendance, éducateur, formation et école de la plus haute humanité. Au berceau de l'art authentique, comme de la science authentique, il y a « le Mystère »* », a écrit Jean Paul II dans *L'Art et son Message*.

Pour conclure, le pseudo « Art contemporain » n'est pas la recherche d'une harmonie, mais d'une déstabilisation générale de la société. Pour détruire l'ordre

établi, il faut commencer par détruire le sens profond de l'art, sa source.

Bref, « l'Art contemporain », anti-art, n'est que du nihilisme, la destruction voulue de toutes les valeurs de notre civilisation, un néant artistique et une falsification. Art « satanique » basé sur la destruction de la beauté, de son mystère infini...

Il faut donc ne pas se laisser berner par les éloges dithyrambiques et combien fallacieux et pervers de cet « Art contemporain » et de ses œuvres combien nulles, créées dans un esprit honteux de dérision, d'incompétence, dénué de toute culture et de respect...

Il nous appartient de « partir en croisade » avec foi et rigueur, pour que notre civilisation, héritage sacré, garde son socle chrétien, ses valeurs chrétiennes en tous domaines, valeurs qui ont cons-

truit la France et l'Europe et nous ont légué, dans le domaine de l'art, des chefs-d'œuvre inestimables de beauté, de grandeur et de spiritualité.

« L'Art contemporain » ne mérite que l'oubli, le silence... et la poubelle !

L'homme contemporain, en revanche, a besoin de l'art pour vivre pleinement son humanité, pour approfondir le sens transcendant de son existence. « *La beauté porte vers Dieu* ». Il a besoin de l'art, issu de siècles de réflexion, de recherches, d'admiration devant l'infinie beauté de ce monde. Vérité et mystère de l'art authentique ! Le respect de ces valeurs fondamentales de nos civilisations s'impose !

Colette de Noblet

Pour en savoir plus...

Voici une liste, non exhaustive, d'ouvrages dont nous recommandons la lecture.

- *Les Mirages de l'Art Contemporain*, par Christine Sourgins, Historienne d'Art attachée au Louvre, Éditions La Table Ronde.
- *La grande Falsification : l'Art contemporain*, par Jean-Louis Harouel, agrégé de droit, diplômé de Sciences Po, Éditions Jean-Cyrille Godefroy.
- *L'Art et son Message : ce que dit le Pape*, par les moines de Solesmes.

Les principales manifestations légitimistes nationales en 2012

XXII^{ème} Université Saint-Louis

Comme l'an passé, la XXII^{ème} Université Saint-Louis se déroulera en Anjou. Elle comprendra deux parties.

1^{ère} partie : du 20 au 22 juillet - Conférences.

2^{nde} partie : du 23 au 27 juillet - Travail en groupes d'étude - Conférences.

Retenez, dès aujourd'hui, ces dates sur vos agendas !

100^{ème} pèlerinage légitimiste à Ste-Anne d'Auray en Bretagne

Le 100^{ème} pèlerinage légitimiste à Ste-Anne d'Auray en Bretagne se déroulera les 15 et 16 septembre et non les 29 et 30 septembre comme annoncé précédemment.

En exil à Göritz, le duc de Bordeaux succède, le 2 juin 1844, à son oncle, Louis XIX. Il n'a que vingt-quatre ans. Les légitimistes, durement éprouvés par les persécutions de la Monarchie de Juillet, reprennent espoirs. Plusieurs d'entre eux se sont donnés rendez-vous à Ste-Anne d'Auray, le dimanche 29 septembre suivant, pour prier à l'intention du jeune roi, dont c'est le jour anniversaire. La démarche se systématisa les années suivantes. Un pèlerinage est né ! Interrompu par les vicissitudes de l'histoire, il est repris, en 1983, à l'initiative de Gérard Sancier de la Bâtie et fête, ainsi, cette année, sa centième édition. Venez nombreux !

Le « 9/3 » : une zone de non droit ?

Le département de Seine-Saint-Denis est-il une zone de non droit ou une zone de trop de droits ?

Une zone de non droit est un espace géographique dans lequel on remarque une absence de législation, c'est-à-dire un espace dans lequel les lois du pays ou celles relatives à un domaine particulier ne s'appliquent pas.

150.000 crimes ou délits sont recensés, chaque année, dans ce département de 236 km² qui abrite une population de 1.500.000 personnes ! Délinquance sur la voie publique, vol à la portière, vol à l'arraché, cambriolage...

Il semble que ses habitants vivent, en fait, sous plusieurs droits : le droit communautaire, le droit religieux, le droit ethnique, le droit du plus fort, le droit territorial, le droit « maffieux », etc.

Qu'en est-il exactement ? C'était le sujet d'une conférence organisée le 11 janvier 2012 par le Cercle Légitimiste d'Ile-de-France et dont nous reproduisons, ci-après, l'essentiel.

Quel est cet endroit et pourquoi tant de droits s'y opposent-ils ?

C'est la petite couronne nord et est de Paris. La Seine-Saint-Denis forme avec les deux autres petits départements touchant Paris (les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne) la proche banlieue parisienne ou la « petite couronne ».

C'est un des plus petits départements français et le troisième quant au peuplement avec une augmentation *légale* de la population de 8,1 % par an. Il représente 0,043 % de la surface du territoire et 2,36 % de la population nationale.

« *Les relations actuelles entre la police nationale et la population* », en Seine-Saint-Denis, « *sont difficiles et empreintes de tensions évidentes* ». Voilà, entre autres, ce qu'écrivent les auteurs d'un rapport inédit de l'Institut National des Hautes Études de Sécurité (INHES), qui dépend du ministère de l'Intérieur.

Ce rapport dresse un constat accablant des relations entre la police et la population, évoquant un

« *climat d'insécurité permanent* », qui risque de s'envenimer. Les auteurs du rapport parlent aussi d'une « *déferlante de violence* », impliquant un « *nombre croissant de mineurs* », une « *dégradation* » des relations entre la police et la population, voire « *parfois une césure* » entre elles.

Pourquoi ?

Nous assistons à l'affrontement de plusieurs droits coexistants dont l'un est représenté par la police nationale.

C'est le retour au système clanique, mais avec des densités de population sans rapport avec celles du XIII^{ème} siècle.

Clans formés de chômeurs qui voisinent 31 % de la population masculine âgée de 21 ans et 33 % pour les femmes de 18 ans.

Les ancrages, malheureusement, sont dorénavant le fait de la sphère privée et non de la sphère sociale. *L'individu devient plus important que l'homme social.* C'est

le phénomène « *d'individuation* » subséquent à la suppression du culte comme lien social, à l'élimination de la vie de quartier, à l'extinction de l'engagement dans la paroisse, dans le quartier, à la suppression de la famille traditionnelle, de la notion de nation, et à la mort de la société du travail.

La question sociale se pose donc en terme de flux migratoire intégré ou non à la nation française et de société à mixité sociale.

Les étudiants de l'IUT Paris 13 n'osent pas dire l'origine de leurs diplômes...

Mais, qu'en est-il des flux migratoires ? Immigration et insécurité vont-elles réellement de pair ? Est-il possible de dissocier et de choisir entre rapprochement familial et immigration économique ? Un immigré coûte-t-il plus qu'il ne rapporte à la société d'accueil ? La fuite des cerveaux du « 93 » est-elle un handicap pour une intégration sociale du « 93 » ?

La ville : structure sociale - Les boulevards de la culture.

Qu'était la ville ?

Dès le début, à l'époque sumérienne, la ville se crée par décision politique. Le pouvoir politique ou religieux s'implante dans la ruralité. Le centre représente le pouvoir et doit être prestigieux. D'où la construction des temples, des palais. De plus en plus important, il réclame de plus en plus de main d'œuvre pour bâtir, maintenir,

servir, fabriquer, décorer. Le centre urbain devient attractif, productif, donc populaire.

La vie en ville donne lieu à des relations sociales entièrement nouvelles.

Le centre est le noyau de la ville.

La « *citadinité* », les aspects intellectuels spécifiques de l'habitant de la ville, s'alimentent dans

ce bassin d'information, de formation. *La ville existe par son centre.*

Dès la fin du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} siècle, arrive le pouvoir bourgeois. Fracture brutale, c'est la dislocation du mariage devenu traditionnel de l'Activité/Production avec la Ville et les relations sociales en sont transformées

(Suite page 17)

(Suite de la page 16)

mées.

La déportation de toute la partie active et productive de la cité vers les banlieues, la périphérie urbaine, afin de faciliter les transports et porter le travail à proximité des gisements d'emploi, aboutit à une autre organisation de l'espace urbain.

Le centre actif, productif, n'est plus que le centre de décision, de commerce et de service.

Le centre urbain prend rapidement l'aspect d'une valeur seulement consommable.

Les actifs sont des producteurs déportés, qui reviennent en touristes depuis les banlieues, vers cette centralité dont ils ont été dépossédés. La ville, son centre, sont des lieux de consommation, de loisirs, de temps libre.

La ville n'a plus de centre, mais des réseaux de rencontres ; la ville n'a plus de limite : 86 % des Français sont des urbains ou des rurbains ; la ville est mobile ; les quartiers sont moribonds et, souvent, deviennent des ghettos ; l'organisation urbaine est transitoire, éphémère, labile ; les pouvoirs sont éclatés ; *la ville est*

« consommable ».

Et les questions se posent !

Existe-t-il un ordre « caché » dans le chaos périurbain ?

La ville actuelle n'est-elle que le résultat des « trente glorieuses » ?

La façon d'habiter de notre civilisation sédentaire aura-t-elle changé au profit d'un retour au nomadisme ou d'un « habiter » « multi local » ?

Vit-on une recomposition de la forme urbaine issue du progrès des niveaux de vie, du développement des communications, des contraintes du marché foncier ?

Existe-t-il des villes dans le « 93 » ?

La ville avec l'apprentissage à l'autonomie spatiale pour les enfants et support de la mixité sociale n'existe plus. Le syndrome du bidonville s'applique aussi à la misère immatérielle. Les bus sont escortés par des policiers (ligne 303, entre Bobigny et Noisy-le-Grand, ligne 148).

Comme au XIII^{ème} siècle, c'est la guerre des « grandes compagnies », affrontements entre bandes rivales pour occuper le territoire.

La Seine-Saint-Denis est un département de création récente (1968), mais son territoire possède une longue histoire. Comme dans le reste de l'Ile-de-France, des hommes et des femmes s'y sont installés à toutes les époques afin de profiter des ressources naturelles offertes (plaines fertiles, fleuves favorables au commerce, carrières de calcaire...). La création du département, qui répondait à l'origine à la disparition des anciens départements de la Seine et de la Seine-et-Oise et à la dissolution du District de Paris, a été motivée par le souhait plus ou moins implicite du pouvoir politique de l'époque de cantonner dans un espace déterminé ce qui pouvait constituer un obstacle majeur à la mise en œuvre de la politique gaulliste, c'est-à-dire la présence du Parti communiste français. En

effet, celui-ci, grâce à son influence dans les communes de la « ceinture rouge » de la petite couronne où il était implanté dès les élections municipales de 1935, avait réussi, à plusieurs reprises, à exercer la présidence du Conseil général de la Seine.

La Seine-Saint-Denis était, en quelque sorte, comme la concession tacite d'un territoire à la principale force politique d'opposition de l'époque.

Par voie de conséquence, l'on pouvait envisager que les deux autres départements constitués dans la proche banlieue (Hauts-de-Seine et Val-de-Marne) échapperaient à l'influence de cette force d'opposition, tout en bénéficiant des programmes les plus déterminants d'aménagement urbain (La Défense pour les Hauts-de-Seine notamment, ou encore le secteur de la Ville Nouvelle de Créteil).

Cependant, comme pour les deux autres départements de la petite couronne, le subtil découpage territorial était organisé de telle sorte que ce qui avait constitué, pour l'essentiel, la « ceinture rouge » depuis l'époque du Front populaire (les anciennes communes du département de la Seine) soit « tempéré » par adjonction de communes issues de la Seine-et-Oise, réputées a priori moins portées à choisir des élus de gauche,

et surtout communistes, pour les représenter.

Illustre, notamment, cette situation le choix, délibéré et parfaitement arbitraire, de la ville Sous-préfecture, issue de Seine-et-Oise, la petite ville bourgeoise, créée de toutes pièces sous le Second Empire, Le Raincy.

Au regard de sa sociologie et de la réalité de ses activités économiques, Le Raincy était parfaitement atypique dans le département.

De même, alors que Saint-Denis était sous-préfecture de l'ancien département de la Seine, et aurait pu voir confirmer cette fonction, c'est Bobigny, placée au centre du département, qui fut finalement désignée ville Préfecture, alors qu'elle n'était, au début des années 1960, qu'une ville moyenne à vocation industrielle et à l'habitat souvent marqué par l'insalubrité et la précarité.

Les questions de l'aménagement urbain et l'évolution économique ont constitué la trame de l'histoire séquano-dionysienne depuis la création du département.

Toutes les villes de l'ancien département de la Seine ont été confrontées, dans les années 1960 et 1970, à la nécessité de lutter contre l'habitat insalubre, les bidonvilles et les logements indignes. Toutes ont mené, à des

(Suite page 18)

(Suite de la page 17)

degrés divers, des politiques ambitieuses de réalisation de programmes locatifs sociaux, par la constitution d'un parc social très important dont la qualité de vie était réelle à l'époque de sa mise en œuvre et qui s'est globalement dégradée.

Cela dit, à l'origine, la maîtrise de ce développement urbain n'a pas été totalement dévolue aux collectivités locales. L'existence de l'Office Interdépartemental de la Région Parisienne (organisme HLM contrôlé par la Préfecture de Région et la Ville de Paris) a eu pour conséquence que certaines réalisations, décriées par la suite, aient été faites sans contrôle réel des collectivités locales.

C'est, notamment, le cas des ensembles immobiliers des 4000 de La Courneuve ou du Clos Saint-Lazare à Stains.

Cette maîtrise urbaine a, également, été nettement moins forte dans les communes issues de l'ancien département de Seine-et-Oise, où la grande majorité des programmes d'habitat social réalisés l'ont été sous la responsabilité de l'OIRP, soit sous celle de sociétés HLM privées, issues, notamment, de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou filiales des organismes collecteurs du « 1 % logement ».

C'est le cas de l'ensemble des 3000 logements à Aulnay-sous-Bois ou de celui des Beaudottes à Sevran.

Enfin, dans certains cas, le choix de la réalisation de grandes copropriétés a été validé en lieu et place de la réalisation de logements locatifs sociaux. C'est le cas de l'ensemble des Bosquets à Clichy-Montfermeil, qui constitue, sur la durée, l'un des quartiers les plus difficiles du département, dans le cadre de la politique de la ville.

Mais, ces villes du département sont aussi été confrontées à la désindustrialisation progressive de la région parisienne, et singulièrement de la proche banlieue, notamment parce que le pouvoir gaulliste (et le pouvoir pompidolien après lui) favorisait l'implantation d'entreprises de production, dans le cadre de l'aménagement du territoire, dans les autres régions de France, y compris celles n'ayant que peu de tradition industrielle.

Cette situation a fait de la Seine-Saint-Denis l'un des départements les plus touchés par le phénomène des friches industrielles, et l'un des plus précocement et plus lourdement frappés par le chômage.

Les villes ont disparu au profit de l'urbain.

Des communes comme Saint-

Denis, Saint-Ouen, Aubervilliers, Pantin, Montreuil-sous-Bois, La Courneuve, ou encore Le Bourget, Drancy, Bobigny, ont été particulièrement affectées. Ces villes, qui possédaient une riche et importante tradition industrielle, notamment quant aux activités liées à la métallurgie, ont été frappées par les réductions massives d'effectifs, les fermetures d'entreprises et les délocalisations.

L'activité économique a connu des évolutions ultérieures importantes, par la réalisation et le développement de la zone de l'aéroport Paris-Charles-De-Gaulle, mais aussi par la relance d'activités dans les anciennes communes à vocation industrielle.

L'histoire récente de la Seine-Saint-Denis, c'est aussi un aménagement du territoire dont il a fallu corriger les erreurs au fil du temps, et qui est encore loin de répondre aux attentes naturelles des habitants. Une fois la décision politique prise, il est très difficile d'envisager un changement. Nous sommes dans une phase de concentration urbaine, la morale « bidonville » est acceptée. Les richesses actuelles sont trop peu importantes pour être en mesure de corriger les erreurs du passé, d'autant plus que leur partage éventuel risque de créer des conflits.

La Seine-Saint-Denis et le « Grand Paris ».

Pour l'instant, le « **Grand Paris** » de Christian Blanc élimine de la Seine-Saint-Denis la plateforme de Roissy-en-France. Un grand « huit » de trains-métros automatiques et souterrains ceinture l'agglomération sur 130 kilo-

mètres et avec 40 gares. Très prochainement, dix tunneliers vont se mettre simultanément en marche pour forer le sous-sol francilien. Ainsi, la Seine-Saint-Denis, qui perdra la richesse de la technopôle de Roissy, aura l'avantage de dé-

placer des populations sans travail.

C'est donc un risque important de pollution de nombreux quartiers et villes.

Un avenir douloureux.

La concentration des populations dans l'urbain va créer un besoin croissant d'équipements collectifs de plus en plus difficiles à financer par l'impôt. Quant à la démographie...

Après soixante ans d'*objectif politique* en lieu et place d'une

vision de la citoyenneté et du « mieux vivre », l'on ne peut envisager d'éliminer la maladie « 93 » que sur plusieurs générations.

À l'étranger, des agglomérations comme Sao Paulo, Mexico, Bombay, Shanghai, Rio de Janeiro, Cal-

cutta, etc, sont, déjà, en grande partie contrôlées par des mafias...

Sera-ce bientôt le cas du « 93 » ?

Louis Bachoud
et Jean-Pierre Boufflet

La réforme de la justice et le rappel des parlements



Le 29 janvier 2012, le Cercle Paul Barillon organisait une « galette des rois » au château de Bonnezeaux en Anjou.

C'est ainsi que près de quatre-vingt-dix participants se sont retrouvés pour tirer les rois, bien sûr, mais aussi pour écouter deux remarquables conférences données par Philippe Pichot-Bravard et Gérard Bedel.

Le thème en était : « *La réforme de la justice et le rappel des parlements* », un moment charnière entre le règne de Louis XV et celui de Louis XVI.

Laissons le président du Cercle Paul Barillon nous le présenter.

Quel est l'intérêt d'évoquer des réformes vieilles de plus de deux cents ans, lorsque nos contemporains s'occupent de la guerre en Lybie ou en Afghanistan, du nucléaire au Japon ou en Allemagne, ou des prochaines élections présidentielles ?

Parce que ces deux réformes engagées par deux des derniers rois Très-Chrétiens sont révélatrices d'un problème beaucoup plus grave et plus général que les actualités qui occupent nos contemporains : ce problème des rapports entre la nature et la Grâce dont l'union du Trône et de l'Autel a été le côté politique.

Lorsque nous étudions les années qui précèdent la Révolution, nous voyons avec surprise que cette brisure entre le trône et l'autel n'a été rendue possible, n'a pu se concrétiser en 1789 que parce qu'elle existait déjà vingt ans auparavant, chez ceux-là mêmes qui auraient dû incarner, au plus haut degré, cette union de la nature et de la Grâce à travers la politique, les rois Très-Chrétiens.

La brisure entre la nature et la Grâce, avant même d'être le fait des ennemis de la Religion, avait d'abord été le fait de ceux-là mêmes qui devaient le plus la défendre. Avant d'être détruite politiquement par la Révolution, l'union du Trône et de l'Autel avait été détruite chez ces deux monarques : à Louis XV, excellent politique, succède un Louis XVI, imprégné des Lumières, au Louis XV, coupé des secours de la Grâce pendant une grande partie de son règne, succède un Louis XVI

profondément dévot. Excellent politique et piètre chrétien, voilà Louis XV, mauvais politique et grand dévot, voilà Louis XVI. La cassure est faite en 1774.

Oui, déjà la force des méchants résidait dans la faiblesse des bons : eux-mêmes n'étaient déjà plus re-ligieux, plus capables de relier l'homme à Dieu, la nature à la Grâce. C'est d'abord chez ceux qui devaient le plus incarner cette union, cette re-liaison entre Dieu et les hommes, que cette brisure a existé avant même qu'elle ne devienne le fondement de la société avec la Révolution française qui s'établira sur une nature privée de la Grâce.

Si nous voulons rétablir cette liaison, cette re-ligion entre la nature et la Grâce, entre l'homme politique et Dieu, si, enfin, nous voulons le règne social de NSJC, il nous faut voir d'abord comment s'est produite la brisure en 1774, puis en 1789. Il faut « *avoir les antécédents présents à la mémoire* », comme l'écrivait Bainville. Les fautes les plus graves en faveur de la Révolution ne sont pas celles des révolutionnaires, mais bien celles des contre-révolutionnaires !

Au XX^{ème} siècle, Mgr Lefebvre, lui-même, dira qu'en condamnant l'Action Française, Pie XI a coupé les bras de la contre-révolution (cité par Mgr Tissier de Malle-rais). Entre un Pie XI, qui voulait voir les jeunes catholiques hors des partis politiques et une Action Française qui luttait contre la Révolution en ignorant les secours spirituels, nous voyons toujours

cette même brisure entre ceux qui ne s'appuient que sur la nature, et ceux qui l'ignorent au nom de la Grâce. En 1926, comme en 1774, c'est la Révolution qui progresse par l'action des catholiques eux-mêmes !

En connaissant mieux cette période qui précède immédiatement la Révolution, nous voyons combien il ne faut pas mépriser la Grâce : c'est l'erreur de Louis XV. Mais, nous voyons aussi l'erreur contraire qui consiste à mépriser la nature, c'est l'erreur de Louis XVI et du clan dévot dont la politique catastrophique conduit directement à la Révolution, beaucoup plus que les dysfonctionnements conjoncturels liés au climat ou au Trésor Public.

La vraie leçon de ces quelques années, elle s'adresse aux catholiques eux-mêmes, aux contre-révolutionnaires : ce sont d'abord leurs erreurs et leurs faiblesses qui ont été la force de la Révolution. Rien ne sert de lutter théoriquement contre un ennemi que l'on soutient en pratique, par ignorance, comme le fait Louis XVI en rappelant les Parlements ou comme le fait Pie XI en condamnant l'Action Française, et comme le font, aujourd'hui, tous ceux qui méprisent la monarchie au nom d'une Grâce censée agir sans être reliée précisément à la nature, en l'occurrence aux institutions politiques que la Providence a données à la France pour accomplir le règne social de NSJC.

Péguy dénonçait « *ceux qui*

(Suite page 20)

(Suite de la page 19)

croient aimer Dieu quand ils n'aiment personne ». Ce reproche pourrait s'adresser à tous les contre-révolutionnaires qui, aujourd'hui, méprisent toute intelligence politique au nom de la toute puissance de la Grâce.

Parce que la révolution a, d'abord, été rendue possible par la négligence politique des catholiques, de même la contre-révolution doit, d'abord, être opérée chez les catholiques pour être étendue ensuite au reste de la so-

ciété. Si les contre-révolutionnaires d'aujourd'hui, comme ceux du XVIII^{ème} siècle, dénoncent facilement le matérialisme de ceux qui ne connaissent que la nature et ignorent le surnaturel, ils tombent eux-mêmes souvent dans l'erreur inverse : ignorer la nature au nom de la Grâce. Ignorant ou méprisant la politique et ses institutions au nom du surnaturel, c'est la re-ligion, la re-liaison de la politique à la Grâce, c'est le règne social et politique de NSJC qu'ils rendent impossible.

Pour maintenir le lien religieux de la politique à la Grâce et de la Grâce à la politique, pour re-liaison la Grâce et la politique, pour rétablir le règne social de NSJC, il ne faut mépriser ni la politique ni la religion ! C'est la leçon que l'on peut tirer de ces quelques années que vont nous présenter M. Pichot-Bravard, puis M. Bedel, auxquels je laisse la parole.

Le président
Cercle Paul Barillon

Les manifestations légitimistes inter-provinciales en 2012

21 avril : 8^{ème} Journée Saint-Louis, organisée en Bretagne par la Fédération Bretonne Légitimiste.

28 avril : Grande Fête Catholique et Légitimiste du Lyonnais et de la Bourgogne, organisée par la Fédération Légitimiste des Trois Provinces, au domaine Lyon-St-Joseph à Ste-Foy-les-Lyon (69110).

Thème : « *Le sacre* » - « *Le 600^{ème} anniversaire de Jeanne* ». Programme sur le site de l'UCLF : www.uclf.org.

12 et 13 mai : Sainte-Jeanne d'Arc à Domrémy, organisé par l'Institut de la Maison de Bourbon, avec le concours du Cercle Robert de Baudricourt.

13 mai : 31^{ème} Rassemblement légitimiste des provinces du Sud-Ouest, organisé à Issigeac (24560) par le Cercle Légitimiste du Périgord.

2 juin : 28^{ème} Journée légitimiste de Bretagne, organisée par le Cercle Madame Elisabeth (Nantes).

24 et 25 août : Fête de la Saint-Louis en Gascogne, organisée par l'Institut de la Maison de Bourbon, en partenariat avec les cercles locaux de l'UCLF.

Autres manifestations légitimistes en 2012

Du 14 au 16 octobre : Anniversaire de la mort de la reine Marie-Antoinette à Vienne en Autriche, organisé par l'Institut de la Maison de Bourbon.

14 novembre : Colloque « Jeanne d'Arc », à Paris, organisé par l'Institut de la Maison de Bourbon.

Une église pour un monastère bénédictin

C'est le 10 mai 1980 que Mère Gertrude de Maissin, ancienne prieure de l'abbaye de Faremoutiers, fonde le monastère bénédictin de *Notre-Dame de Toute Confiance*. En 2005, les bénédictines achètent une propriété à Perdechat en Auvergne, près du monastère de Bellaigue. Elles entreprennent immédiatement les travaux nécessaires à la vie normale d'une communauté religieuse qui voit les vocations affluer.

Ce printemps, elles ont décidé de poursuivre la construction de leur église.

Elles ont besoin de votre aide financière et de vos prières !

Libellez vos dons à l'ordre de « *Association Notre-Dame de Toute Confiance* » et adressez-les à
Monastère Notre-Dame de Toute Confiance Perdechat 63330 Virlet.

Un reçu fiscal vous sera envoyé sur demande.

La restauration du Monument du Comte de Chambord

**L'Institut de la Maison de Bourbon et l'Union des Cercles Légitimistes de France
ont décidé d'œuvrer à la restauration du monument du
Comte de Chambord, à Ste-Anne d'Auray en Bretagne.**
Ce monument est le seul qui soit consacré au prince en France.

Un peu d'histoire

C'est en 1623 que, dans le modeste hameau appelé alors *Keranna*, sainte Anne, patronne de la Bretagne, apparaît à un humble paysan, Nicolazic, pour lui demander qu'y soit reconstruite la chapelle qui lui était jadis dédiée.

Un lien s'instaure, presque immédiatement, entre la famille royale française et cette petite ville devenue Sainte-Anne d'Auray, dans le diocèse de Vannes.

En 1628, la reine Anne d'Autriche demande d'y faire des prières publiques pour obtenir un héritier et, en 1639, le roi Louis XIII, en remerciements pour la naissance du futur Louis XIV, y fait don d'une relique de sainte Anne. C'est, dès lors, une tradition, dans la Maison de France, de recommander à sainte Anne la naissance des princes. La Grande Dauphine, le duc d'Angoulême, la duchesse d'Angoulême, la duchesse de Berry, ... ont, par leurs visites, témoigné de cette fidélité, enrichissant chaque fois le Trésor de la basilique.

En 1795, alors que les révolutionnaires occupent le pays, des rassemblements ont lieu à quelques kilomètres de Sainte-Anne, au Champ des Martyrs, là où Hoche a laissé fusiller quelques cinq cents prisonniers auxquels, pour hâter la reddition de Quiberon, il avait promis la vie sauve.

En 1815, après le retour des Bourbons, les rassemblements se font autant à Sainte-Anne qu'au Champ des Martyrs.



Le 2 juin 1844, en exil à Göritz, le duc de Bordeaux succède à son oncle Louis XIX. Il n'a que vingt-quatre ans et les légitimistes, durement éprouvés par les persécutions de la Monarchie de Juillet, reprennent espoir. Plusieurs d'entre eux se sont donnés rendez-vous à Ste-Anne d'Auray, le dimanche 29 septembre suivant, pour prier à l'intention du jeune roi, dont c'est le jour anniversaire. La démarche se systématisa. Un pèlerinage est né !

En 1889, la société Saint-Henri est créée dans le but d'ériger, par souscription, un monument à la mémoire du comte de Chambord, qui est, effectivement réalisé. Desperthes (architecte de la basilique et, aussi, de la mairie de Paris) en assure l'exécution. Le sculpteur est Caravaniez et le fondeur Barbedienne.

Le Prince est représenté en prière, à genoux, face à la statue de saint Anne en haut du clocher de la basilique. La couronne de France repose, à ses pieds, sur un coussin et il est revêtu du manteau du sacre. Sainte Jeanne d'Arc, sainte Geneviève, Duguesclin et Bayard l'entourent.

Le monument coûte 7 000 francs or et, faute de moyens suffisants, le jardin, initialement prévu, ne sera pas réalisé.

Au plan religieux, Sainte-Anne d'Auray est, aujourd'hui, le premier lieu de pèlerinage breton et le pape Jean-Paul II a bien voulu l'honorer d'une longue visite en 1996.

Au plan légitimiste, le pèlerinage inauguré en 1844 s'est maintenu pendant de longues années. Interrompu par les vicissitudes de l'histoire, il est repris en 1983, à l'initiative de Gérard Saclier de la Bâtie et de l'UCLF, et se perpétue, constituant l'un des liens les plus vivants que la France ait conservé avec la monarchie traditionnelle.

Aujourd'hui, en 2012, l'association Saint-Henri, qui a succédé à la société du même nom et est propriétaire du site, a entrepris de restaurer le monument et de réaliser le jardin initialement prévu. L'Institut de la Maison de Bourbon et l'UCLF ont décidé de s'associer à cette initiative.

**Aucune subvention publique n'étant envisageable,
votre aide est indispensable pour mener à bien les travaux prévus.**

Afin de bénéficier d'un reçu fiscal, les dons sont à adresser à
Institut de la Maison de Bourbon 81, avenue de la Bourdonnais 75007 Paris.
Ne pas omettre la mention : *Restauration du Monument du Comte de Chambord.*

Livres reçus

- *Louis XV*, par Paul del Perugia - Éditions de Chiré 86190 Chiré-en-Montreuil..

27 mai 1980, c'est la date qui figure au bas de la dédicace que Paul del Perugia voulut bien m'accorder sur la page de garde de son *Louis XV*, réédité en 1979 par les Éditions Albatros après une première parution en 1975 !

J'avais « dévoré » cet ouvrage qui avait fait l'effet d'une « bombe ». Dans son *Avant-Propos* de l'édition de 2000, Marie-Madeleine del Perugia nous confiait que : « *On en parla jusqu'à l'Élysée. Le président Giscard d'Estaing invita aussitôt l'auteur à un déjeuner intime dans le palais qui avait appartenu à la maîtresse du roi, Madame de Pompadour... Lorsqu'après l'Élysée, Giscard publia ses souvenirs, il consacra plusieurs pages à son hôte d'un jour...* ». « *En contradiction avec l'enseignement officiel de l'histoire* », Paul del Perugia venait de présenter Louis XV tel qu'il avait été, « *homme de cabinet, se tenant au courant de tout, travailleur infatigable qui annotait de sa main chaque document, chaque lettre si bien que, classée et numérotée, la correspondance de Louis XV demeure une des plus nombreuses de nos rois* ».

Paul del Perugia naît, en 1910, à Hanoï, où son père, ingénieur, préparait la construction du chemin de fer du Yunnan. Après des études secondaires chez les jésuites d'Evreux, il obtient un doctorat d'histoire en Sorbonne, un doctorat de droit canon et intègre l'École des sciences politiques et l'Académie de droit international de La Haye.

Une brillante carrière diplomatique l'attend en Europe, en Amérique et en Afrique. Grâce à son passage au Québec, il pourra nous faire partager son émotion devant la fidélité des Indiens à la France et les efforts de Louis XV dans l'aventure américaine.

Contenant les corrections, précisions et ajouts que Paul del Perugia avait laissés avant sa mort (1994), la présente édition bénéficie d'une excellente et poignante préface du Professeur Jean de Viguerie. En fait, il s'agit du texte que M. de Viguerie avait publié en 1976, dans le numéro 24 de la *Revue universelle*, pour saluer la parution de l'ouvrage de Paul del Perugia. En voici quelques extraits.

« *C'est donc une « vie » de Louis XV que nous donne Monsieur del Perugia...* ».

« *De l'homme Louis XV nous connaissions déjà, grâce à Gaxotte, les traits les plus apparents du caractère... Le portait signé del Perugia confirme l'analyse de Gaxotte et la complète...* »

« *L'instruction du petit Roi est très soignée, au moins autant que l'avait été celle de son arrière-grand-père et prédécesseur Louis XIV. Fleury la dirige...* ».

« *La part consacrée à la religion est de loin la plus importante. Jamais la vie religieuse de Louis XV n'avait été scrutée avec autant d'attention, de rigueur et de délicatesse. Comme ses prédécesseurs Louis XV est fidèle à la messe quotidienne et au salut quotidien. Il suit à pied les processions et ne manque jamais celle de la Fête-Dieu qui conduit le Saint Sacrement depuis la Chapelle Royale jusqu'à la Paroisse. Mais, on voit bien que la piété du Roi est intérieure... Dévotion à la Présence Réelle qu'il honore plus que tout... Depuis Louis XIV, les Rois de France ont inclus dans leur programme journalier le Salut du Saint Sacrement...* ».

« *Louis XV se montre aussi fort dévôt à la Vierge, en un temps qui ne l'était guère. En 1738, il écrit aux évêques de France afin de les inviter à célébrer l'anniversaire du Vœu de Louis XIII... Dix ans plus tôt, il avait fait un vœu à Notre-Dame de Chartres pour obtenir un fils...* ».

« *Mais cette homme qui n'est pas chaste, qui aime trop les femmes, n'est pas un débauché... L'image d'un homme vicieux et malsain façonnée par l'historiographie bien pensante du dix-neuvième siècle et présentée depuis plus d'un siècle par les manuels scolaires de la République est incontestablement fausse. Les mémoires apocryphes fabriqués du vivant du Roi dans les officines des pays ennemis, à Londres, à Amsterdam et Genève, constituent les seules sources de ces vertueux dénonciateurs...* ».

« *La monarchie, à la fin du règne, est solitaire au milieu de la Nation. On connaissait déjà l'opposition parlementaire et la fronde larvée du jansénisme politique. Monsieur del Perugia nous apporte des lumières nouvelles sur les attaques du parti dévot et plus précisément sur l'acharnement scandaleux de certains évêques à monter en épingle et à dénoncer les désordres de la vie privée du Roi. Certes de tout temps, les prédicateurs de la Cour avaient joui du droit incontesté de tancer publiquement le Roi de France et de le rappeler à ses devoirs. On l'avait bien vu sous Louis XIV. Mais, sous Louis XV, la rigueur morale s'est changée en moralisme...* ».

« *Cela dit, je crois juste de faire remarquer que les évêques de France, avaient, en dehors de toute considération de morale privée, bien des motifs de ne pas chérir la personne royale. Certains de ces motifs ne sont pas*

(Suite page 23)

(Suite de la page 22)

bons. Lorsque le Roi leur demande une contribution financière plus importante, les Assemblées du Clergé sont mal fondées à crier que l'Église est menacée de ruine. Mais elles sont tout à fait dans leur droit lorsqu'elles reprochent au pouvoir royal de ne pas lutter de façon systématique contre l'incrédulité et l'impiété, et de ne pas interdire tous les mauvais livres... ».

« L'auteur raconte comment Québec est livrée aux Anglais en 1759... Il raconte comment les Indiens fidèles au Roi de France sont traqués et massacrés : on les chasse avec des chiens, un général anglais tente même de leur inoculer la petite vérole avec des couvertures contaminées.. ».

« Les Anglais s'ajoutant aux jésuites, aux évêques, aux parlementaires et aux « philosophes », cela fait beaucoup d'ennemis pour Louis XV ! Le Roi n'a pour lui que la faveur du « simple peuple », mais cette faveur n'est pas mince... ».

« Ce n'est pas un crime que de refaire l'histoire, et la lecture de ce livre nous y invite plus d'une fois. De ce dévouement des peuples à sa personne, le Roi n'aurait-il pu se servir comme d'une arme contre les grands corps qui lui résistaient ? Mais ce Roi réformateur n'est pas un dictateur. Car il est Roi de France, ce « monarque royal » pour parler comme Jean Bodin, c'est-à-dire tout le contraire d'un despote démagogue. Il n'a donc même pas eu l'idée d'exploiter à son profit les forces qui gouvernent l'opinion publique. D'où la contradiction qui marque ce règne : d'un côté le Roi veut continuer la « révolution royale » commencée par Louis XIV, c'est-à-dire abaisser les Parlements et toutes les cours souveraines, diminuer l'importance politique des corps et conduire les Français au bonheur grâce à une administration efficace et compétente ; de l'autre côté il s'applique à conserver l'image du Roi justicier, infiniment respectueux des libertés et des propriétés de ses sujets. Pour faire toutes les réformes, qui eussent (peut-être) prévenu la Révolution, Louis XV aurait dû se muer en despote éclairé. Peut-on lui reprocher de ne pas l'avoir fait ?... ».

« Lorsque nous arrivons au terme de ce livre, un sentiment de nostalgie nous étreint. Car nous avons revécu le bel après-midi de la monarchie française et nous avons vu approcher l'heure du couchant... ».

« Mais, notre nostalgie s'est mêlée de compassion. Louis XV est notre frère. Comme lui nous avançons dans un décor de fin de civilisation. ».

Lisez, relisez et faites lire le *Louis XV* de Paul del Perugia !

- J'ai choisi l'unité, par Marie Carré - Éditions de Chiré 86190 Chiré-en-Montreuil.

Après plusieurs impressions de cet ouvrage dans les années 1963-1967, il y eut une dernière réimpression par les Éditions de Chiré en 1973.

Marie Carré (1905-1983), élevée dans le calvinisme et convertie au catholicisme, nous raconte son long cheminement, ses questions, ses troubles, ses espoirs et ses étonnements. Elle raconte pour ses frères restés en arrière, mais également, sans le vouloir, pour le réconfort des milliers de catholiques désespérés en ce XXI^{ème} siècle.

- Les sept colonnes de l'Héroïsme, par Jacques d'Arnoux - Éditions de Chiré 86190 Chiré-en-Montreuil.

Après plusieurs impressions de cet ouvrage dans les années 1938-1954, il y eut une réimpression à l'identique par les Éditions de Chiré en 1982.

Jacques d'Arnoux, abattu en avion en 1917, à demi-paralysé depuis, est resté un combattant par la plume. Après une longue vie de plus de soixante années de souffrance, il est décédé en 1980. *Les sept colonnes de l'Héroïsme* est considéré comme son chef-d'œuvre.

- Message de sainte Jeanne d'Arc pour le 600e anniversaire de sa naissance (1412-2012), par le Père Jean-Jacques Marziac ccr - Éditions A.C.C.R. Treilhou 82300 Caussade.

Le Père Jean-Jacques Marziac a connu les vicissitudes des différents régimes politiques.

En 1940, il fuit sa province natale, l'Alsace, avant que nombre de ses compatriotes fussent embrigadés de force dans la Wehrmacht où 27 000 moururent durant la campagne de Russie et 7 000 au camp de Tambov.

Après le séminaire des Missions africaines, il est affecté en Côte d'Ivoire, puis au Bénin. Il connut l'Afrique, colonie française, puis la Communauté franco-africaine et, enfin, l'indépendance.

Ce livre éclaire sur l'impossibilité pour une nation de vivre en paix sans une doctrine sociale chrétienne.

Carnet du Jour



" Information non disponible "

Sommaire

<i>Omnis potestas a Deo ou Omnis potestas a populo</i>	<i>p 1</i>
<i>600 ans : bien souvent du très mauvais !</i>	<i>p 2</i>
<i>La légitimité</i>	<i>p 3</i>
<i>Un royaliste oublié sous la Restauration : La Mennais</i>	<i>p 6</i>
<i>À propos de l'art contemporain</i>	<i>p 14</i>
<i>Les principales manifestations légitimistes nationales en 2012... p 15</i>	
<i>Le « 9/3 » : une zone de non droit ?..... p 16</i>	
<i>Les manifestations légitimistes inter-provinciales en 2012.....p 20</i>	
<i>Autres manifestations légitimistes en 2012</i>	<i>p 20</i>
<i>Une église pour un monastère bénédictin</i>	<i>p 20</i>
<i>Livres reçus</i>	<i>p 22</i>
<i>Carnet du Jour</i>	<i>p 24</i>

Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,
Dominique Coudé
Pont Gwenn
22420 Plouaret
Tél. : 02.96.38.89.26

Abonnement normal.....15,00 €
Abonnement électronique ...10,00 €
Abonnement étranger17,00 €
Abonnement de soutien 20,00 €

C.C.P. La Source 747 47 M

Union des Cercles légitimistes de France

Président : Pierre Bodin
144, rue des professeurs Pellé 35700 Rennes
Tél. : 09 71 31 10 40 - Courriel : uclf@orange.fr

Vice-président : Dominique Coudé
Pont Gwenn 22420 Plouaret
Tél. : 02 96 38 89 26 - Courriel : uclf@sfr.fr

La Gazette Royale

Directeur de la publication : Dominique Coudé - Courriel : uclf@sfr.fr